

LE RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE

2025-2026



ÉLU(E)S

DIRECTEUR(-TRICE)S
GÉNÉRAUX(-ALES)

PERSONNEL CADRE

PROFESSIONNEL(LE)S

OFFICIER(-ÈRE)S
MUNICIPAUX(-ALES)

DIRECTION DE L'ÉDITION

- Diane Aertgeets
- Jennifer Pesant
- M^e Olivier Trudel

DIRECTION ARTISTIQUE

- Véronique Bolduc, Bolduc création

RÉDACTION

- Association des directeurs municipaux du Québec
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
- Fédération québécoise des municipalités

RÉVISION ET COORDINATION

- Laurie D. Chouinard
- Jennifer Pesant
- Nathalie St-Pierre

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte et désigne les femmes autant que les hommes.

LE RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE

2025-2026

Le Répertoire complet de la formation municipale regroupe les principales formations offertes aux administrateur(-trice)s, élu(e)s, gestionnaires et officier(-ère)s municipaux, leur permettant d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions respectives.

Conçues, développées, régulièrement mises à jour et proposées sous différents formats pour convenir à toutes et tous, ces formations visent à aider les acteur(-trice)s du milieu municipal à réaliser leurs mandats respectifs avec professionnalisme et dans le respect des rôles et responsabilités de chacun.

Découvrez l'offre de formation spécifique de chacun des partenaires :

- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);
- Fédération québécoise des municipalités (FQM).

TABLE DES MATIÈRES



ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	8
Mot de la présidente de l'ADMQ	9
LISTE DES FORMATIONS	10
AUTOMNE 2025 - WEBINAIRES	10
Accueil et intégration des nouveaux élus : pour un début de mandat réussi!	10
La procédure de vente pour non-paiement des taxes : est-ce toujours le bon mode de recouvrement des taxes impayées pour une municipalité locale?	10
Survol des modifications législatives et réglementaires	11
L'intelligence artificielle (IA) – niveau intermédiaire : efficacité par l'automatisation	11
Présentation - Munys : le tableau de bord en gestion municipale	11
Survol des changements de signataires et des financements municipaux : assurer la continuité financière en période de transition	11
L'assignation temporaire d'un travailleur : comment en tirer profit?	12
Savez-vous qu'il existe une alternative beaucoup moins coûteuse et aussi durable que l'asphalte conventionnel?	12
Les allocations de départ et de transition pour les élus(e)s municipaux : comment ça fonctionne?	12
La gestion de votre trésorerie – le cycle financier	12
L'intelligence artificielle (IA) – niveau avancé : créer et déployer des outils intelligents	13
Les comités municipaux : rôles, responsabilités et bonnes pratiques	13
Gestionnaires municipaux : quels sont vos droits en matière de travail ?	13
La rémunération des élus et la procédure de modification au règlement sur le traitement des élus	13
Check tes lumières	14
HIVER 2026 - WEBINAIRES	14
Les procès-verbaux, les règlements et les avis publics : conseils pratiques pour une rédaction conforme et efficace	14
Session de préparation à la retraite	15
Coût de revient applicable dans les organismes municipaux – des chiffres à l'action!	15
Exceller pour diriger	15
Introduction à la sécurité civile	15
Démystifions votre rôle de greffier	15
ABC/DG introduction	16
Les états financiers : peut-être pas si compliqués!	16
ABC/DG avancé	16
À VENIR EN 2026	17
WEBINAIRES EN REDIFFUSION	18
CAPSULES WEB	20
La procédure de l'avis au tiers en vertu de la LAI	20
L'encadrement des chiens lors d'un signalement	20
L'utilisation du français	20
Règlements municipaux	20
Avis publics	20
Démystifier les clauses d'ajustement de prix du carburant, un contrat à la fois	20
Est-ce qu'une municipalité peut régulariser une construction faite sans permis via une demande de dérogation mineure?	21

Est-ce qu'une municipalité est encore limité à une période de 5 ans pour engager son crédit?	21
Trucs et astuces pour la préparation et l'adoption du budget municipal	21
Lecture des états financiers municipaux	21
Le profil financier des municipalités	21
Évaluation foncière municipale	21
Clauses d'appel d'offres : trucs, astuces et pièges à éviter	21
La vente des biens appartenant à une municipalité	21
La gestion des contrats de construction : comment gérer les dépassements de coûts et les réclamations pour travaux supplémentaires?	21
Le harcèlement sous toutes ses formes : connaître pour reconnaître, agir pour prévenir	22
FORMATION EN LIGNE	22
COURS DE CERTIFICATION EN LIGNE (DMA)	22
C1. Le directeur général et greffier-trésorier : environnement légal, politique et public	22
C2. Comptabilité municipale	22
C3. Budget municipal	23
C4. Préparation et rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques	23
C5. Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles	23
C6. Fiscalité et financement des municipalités	23
COURS DE SPÉCIALISATION EN LIGNE (DMA)	23
S7. Évaluation foncière municipale : le processus de confection du rôle d'évaluation et sa continuité	23
S8. Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux	23
S9. Pratiques de gestion municipale : de la communication à l'atteinte des résultats	23
S10. Archivage, accès aux documents municipaux et protection des renseignements personnels	24
S11. Protection et aménagement du territoire de la municipalité dans un contexte de développement durable	24
S12. Gestion de projet : de la conception à l'évaluation	24
FORMATION SUR DEMANDE (GROUPES PRIVÉS)	24
TRAINING FOR MUNICIPAL MANAGERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES	24
RECORDED AND ON-DEMAND WEBINARS	24
Informations générales et modalités d'inscription	25

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC	26
Mot de la présidente de la COMBEQ	27
DIPLÔME OMBE	28
LISTE DES COURS	28
DESCRIPTION DES COURS	29
COURS DE BASE OBLIGATOIRES	
Gestion efficace des plaintes, recours en cas de manquements aux règlements et préparation d'un dossier devant la cour	29
Lecture de plans et devis pour l'OMBE	29
Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme	29
COURS DE CONCENTRATION EN BÂTIMENT	
Droits acquis et régimes de tolérance à l'égard de situations existantes	30
Initiation au <i>Code de construction du Québec</i>	30
Partie 9 du <i>Code de construction du Québec</i>	30
Partie 10 du <i>Code de construction du Québec</i>	30
Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme	30
COURS DE CONCENTRATION EN ENVIRONNEMENT	
Gestion des lacs et des cours d'eau	31
<i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> (Q-2, r. 22)	31
<i>Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection</i> (RPEP)	31
Veuillez noter qu'une formation sur le <i>Cadre réglementaire pour la gestion des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations</i> sera développée et offerte prochainement.	
Détails au combeq.qc.ca	
COURS COMPLÉMENTAIRES	
Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r. 22 : la lecture des plans et les demandes de permis	32
Comment s'y retrouver avec la <i>Loi sur les architectes</i> ?	32
Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter	32
Gérer son stress au travail	32
Initiation au <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> (Q-2, r. 22)	32
Insalubrité des bâtiments - Modules 1 et 2	32
Le devoir d'information des OMBE et la protection des renseignements personnels - Connaissez-vous vos responsabilités?	33
Mystères du lotissement et des avis de motion	33
Partie 3 du <i>Code de construction du Québec</i>	33
Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire	33
<i>Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles</i> : rappel des règles et modifications récentes au Règlement	33
Rôle du conciliateur-arbitre	33
Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles	34
Systèmes de traitement dans le cadre du Règlement Q-2, r. 22	34
Zonage agricole	34
Informations générales et modalités d'inscription	35

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	36
Mot du président de la FQM et du Fonds d'assurance des municipalités du Québec	37
PARCOURS DE LA PERSONNE NOUVELLEMENT ÉLUÉ	38
LISTE DES COURS	39
DESCRIPTION DES COURS	39
Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)	39
Éthique et déontologie en matière municipale	40
Éthique et déontologie en matière municipale	40
La présidence du conseil municipal	40
La préparation et la participation des élu(e)s aux assemblées du conseil municipal	40
Les droits des élu(e)s municipaux(-ales) à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions	41
COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME	42
DESCRIPTION DES COURS	42
CCU : mode d'emploi	42
COMMUNICATION AU TRAVAIL	43
LISTE DES COURS	43
DESCRIPTION DES COURS	44
Interactions entre le (la) maire(sse), le conseil municipal et la direction générale en matière de RH	44
Communication avec les médias et les citoyen(ne)s	44
Relation du travail et gestion des conflits	44
Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employé(e)s	44
Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal	44
MENTORAT	45
LISTE DES COURS	45
DESCRIPTION DES COURS	45
Co-développement	45
Mentorat privé	45
Initiation au mentorat	45
Certification ceinture jaune en <i>lean six sigma</i>	45
CONFÉRENCES WEB, CAPSULES VIDÉO ET CAFÉS WEB	46
CAFÉS WEB	46
LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX	47
MODULE 1 - Pourquoi se préoccuper de la gestion de ses actifs municipaux?	47
MODULE 2 - Les étapes du cycle de gestion des actifs municipaux	47
MODULE 3 - Les incontournables pour assurer le succès du plan de gestion des actifs municipaux	47
Informations générales et modalités d'inscription	48

FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	50
LISTE DES COURS	51
DESCRIPTION DES COURS	51
Les enjeux liés aux réseaux d'aqueduc	51
La gestion des eaux pluviales et sanitaires	51
L'importance du schéma de couverture de risque en sécurité incendie	51
Informations générales et modalités d'inscription	52



ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

LA RÉFÉRENCE EN FORMATION
POUR LES DIRECTEURS MUNICIPAUX



MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'ADMQ : LA RÉFÉRENCE EN FORMATION POUR LES DIRECTEURS MUNICIPAUX

Cher(-ère)s collègues,

Dans un environnement municipal en constante évolution, la formation continue est un levier incontournable pour assurer une gestion rigoureuse, moderne et adaptée aux besoins de nos collectivités. L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est fière de soutenir les directeur(-trice)s municipaux(-ales) à travers une offre de formation diversifiée, actuelle et axée sur la réalité du terrain.

Que vous soyez directeur(-trice) général(e), greffier(-ère), trésorier(-ère), adjoint(e) ou que vous ayez de l'intérêt envers l'une de ces fonctions, vous trouverez dans ce répertoire notre programmation pour les années 2025 et 2026. Nos formations, offertes en salle, en ligne, en classe virtuelle, en webinaire ou en capsules vidéo, sont conçues pour s'adapter à vos horaires et à vos responsabilités.

Parmi les incontournables, la certification **Directeur municipal agréé (DMA)** demeure une valeur sûre. Ce programme unique au Québec comprend six cours de certification et six cours de spécialisation mis à jour régulièrement. Offert entièrement en ligne, il permet de consolider ses compétences à son propre rythme et de rehausser la reconnaissance professionnelle des directeur(-trice)s municipaux(-ales).

Autre incontournable de notre offre : la **série ABC/DG** développée selon votre niveau d'expérience. L'introduction (0 à 3 ans), offerte gratuitement aux membres, l'intermédiaire (4 à 8 ans) et l'avancé (9 ans et plus) vous permettent de renforcer vos connaissances à chaque étape de votre parcours.

Le **Survol des modifications législatives et réglementaires** est une formation annuelle gratuite pour les membres de l'ADMQ. Elle vous permet de rester à jour sur les changements législatifs qui influencent directement vos pratiques.

Nos **formations signatures** ciblent les grands axes de la fonction municipale. Conçues pour outiller les directeur(-trice)s municipaux(-ales) au quotidien, elles couvrent notamment le rôle du (de la) greffier(-ère), la gestion de la trésorerie, la gestion contractuelle (revue entièrement en lien avec le projet de loi 79), les ressources humaines ainsi que l'introduction à la sécurité civile.

Enfin, notre **tournée de formations en salle**, qui se tiendra au printemps 2026 dans toutes les régions du Québec, demeure un moment fort de notre calendrier. Elle est conçue autant pour les nouveaux(-elles) directeur(-trice)s que pour ceux et celles ayant plusieurs années d'expérience.

Ce répertoire est aussi le fruit d'une collaboration étroite avec nos partenaires du milieu municipal, dont la FQM, la COMBEQ et le Fonds d'assurance des municipalités du Québec. Ensemble, nous souhaitons offrir un accès élargi à des formations de qualité pour l'ensemble des acteur(-trice)s municipaux(-ales).

Je vous invite à explorer notre programmation complète au admq.qc.ca, et à élaborer un plan de formation adapté aux besoins de votre organisation. Ensemble, continuons de faire des directeur(-trice)s municipaux(-ales) des leaders compétents, engagés et bien outillés.

Brigitte Vachon, M.A.P. gma
Présidente de l'ADMQ
Directrice générale d'Ange-Gardien

LISTE DES FORMATIONS¹

AUTOMNE 2025

WEBINAIRES

ACCUEIL ET INTÉGRATION DES NOUVEAUX ÉLUS : POUR UN DÉBUT DE MANDAT RÉUSSI!

WEBINAIRE 9 OCTOBRE 2025 À 9 H / 2 HEURES
MEMBRE ADMQ : 175 \$ / NON-MEMBRE : 300 \$

Luc Forcier, directeur général d'expérience

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

L'année 2025 marquera une étape importante pour toutes les municipalités locales du Québec : les élections générales municipales. Que ce soit par acclamation ou à la suite du scrutin prévu le dimanche 2 novembre, de nouveaux(-elles) élu(e)s pourraient se joindre autour de la table du conseil. Bien que le processus électoral encadré par la Loi sera partiellement terminé, il restera une étape essentielle à accomplir, soit celle d'accueillir et d'intégrer! Dispensée par un directeur général d'expérience, cette formation vise à vous outiller afin de favoriser une transition bien orchestrée contribuant non seulement à établir des bases solides pour la collaboration, mais aussi à maximiser l'efficacité dès le début du mandat, et ce, que vous ayez un(e) seul(e) élu(e) ou plusieurs élu(e)s à accueillir.

Pour consulter tous nos webinaires en direct, [cliquez ici](#).

LA PROCÉDURE DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES : EST-CE TOUJOURS LE BON MODE DE RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES POUR UNE MUNICIPALITÉ LOCALE?

WEBINAIRE 15 OCTOBRE 2025 À 9 H / 3 HEURES
MEMBRE ADMQ : 215 \$ / NON-MEMBRE : 340 \$

M^o Christopher-William Dufour-Gagné, Morency, Société d'avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Cette formation permettra aux directeur(-trice)s généraux(-ale)s de comprendre les rôles et responsabilités des municipalités locales dans le processus de vente pour non-paiement des taxes. En plus d'un survol des différentes étapes de la procédure applicable, il y aura différentes recommandations afin de vous aider dans la prise de décision avant d'entamer les démarches de même que des recommandations quant à l'opportunité de recourir à un autre mode de recouvrement des taxes impayées. Avec la fin de l'exercice financier qui approche, l'automne est le moment stratégique d'aborder ce sujet et ainsi préparer les municipalités locales à entamer les procédures de recouvrement des taxes impayées.

1 Pour s'inscrire à une formation, rendez-vous sur notre site Internet admq.qc.ca, que vous soyez membre ou non! Pour toute question, contactez M^{me} Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements de l'ADMQ, au 418 647-4518, poste 207 ou par courriel à formation@admq.qc.ca.

SURVOL DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET RÈGLEMENTAIRES

WEBINAIRE 16 OCTOBRE 2025 À 9 H / 3 HEURES
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 340 \$

M^e Pier-Olivier Fradette, Lavery Avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Cette formation permettra de faire un tour d'horizon des impacts qu'ont ces changements législatifs pour les organismes municipaux. Il s'agira d'une excellente occasion de se tenir à jour quant aux changements à connaître. Dans ce contexte, ces lois et règlements récemment entrés en vigueur obligent les organismes municipaux à réagir et adopter certaines mesures dans des délais parfois rapprochés. D'autres prévoient des mesures « temporaires » qui viendront à échéance à une date fixe. Le rythme où ces lois et règlements entrent en vigueur peut rendre leur suivi et respect complexe.

Cette formation présentera sommairement les sujets couverts par les changements législatifs récents et à venir. Elle abordera aussi les mesures qui devront être adoptées, année par année, par les municipalités pour s'y conformer, le moment où elles devront l'être et leur échéance, dans le cas où s'agit de mesures temporaires. Finalement, lorsque les lois et règlements fournissent plutôt de nouveaux pouvoirs et non des obligations, ces pouvoirs seront présentés et commentés.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) - NIVEAU INTERMÉDIAIRE : EFFICACITÉ PAR L'AUTOMATISATION

WEBINAIRE 21 OCTOBRE 2025 À 9 H / 2 HEURES
MEMBRE ADMQ : 175 \$ / NON-MEMBRE : 300 \$

Thierry Tanguay, associé, Activis

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Cette formation s'adresse à ceux et celles qui possèdent déjà une maîtrise des bases des modèles de *Large Language Models* (LLM) tels que ChatGPT. L'objectif est d'explorer comment ces LLM peuvent être utilisés pour créer des agents qui permettront d'automatiser des tâches et processus répétitifs au sein de votre organisation. Grâce à une approche axée sur la pratique, les participant(e)s auront l'occasion de voir comment mettre en œuvre des solutions innovantes pour optimiser leur flux de travail avec l'IA.

PRÉSENTATION – MUNYS : LE TABLEAU DE BORD EN GESTION MUNICIPALE

WEBINAIRE 21 OCTOBRE 2025 À 11 H / 1 HEURE
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : GRATUIT

Julie Simard et Marie-Ève Bergeron, ADMQ

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

L'ADMQ a mis sur pied Munys en juin 2024, un tableau de bord en gestion municipale, marquant ainsi une avancée significative pour les organisations municipales. Si vous êtes curieux d'en savoir plus, rejoignez-nous lors de cette présentation virtuelle pour découvrir en détail les principales fonctionnalités de Munys.

Conçu comme un outil polyvalent de planification et d'accompagnement, Munys promet de simplifier votre quotidien. Grâce à son interface intuitive, vous pouvez facilement accéder à une liste personnalisée de vos obligations, spécifiquement adaptée à votre type d'organisation (municipalité locale CM ou LCV, MRC, régie intermunicipale). De plus, Munys comprend une section dédiée à la gestion contractuelle ainsi qu'une autre axée sur le traitement des demandes d'accès à l'information. Ces sections ne se limitent pas à fournir des outils pratiques; elles intègrent également un calculateur pour vous aider à suivre vos dates importantes.

SURVOL DES CHANGEMENTS DE SIGNATAIRES ET DES FINANCEMENTS MUNICIPAUX : ASSURER LA CONTINUITÉ FINANCIÈRE EN PÉRIODE DE TRANSITION

RENDEZ-VOUS 22 OCTOBRE 2025 À 9 H / 1 HEURE
TECHNIQUE MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 75 \$

James Dubois-Moniz et Mariem Drissa, Desjardins

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

À l'approche des élections municipales, cette rencontre a pour objectif de vous appuyer dans une transition fluide du processus de gestion financière conforme aux exigences légales. La période électorale peut entraîner des changements importants au sein des conseils municipaux. Pour accompagner les directeur(-rice)s municipaux(-ales) et les greffier(-ère)s-trésorier(-ère)s dans ces changements, nous vous invitons à un webinaire informatif et pratique portant sur les éléments clés à surveiller et à mettre à jour.

L'ASSIGNATION TEMPORAIRE D'UN TRAVAILLEUR : COMMENT EN TIRER PROFIT?

RENDEZ-VOUS 23 OCTOBRE 2025 À 9 H / 1 HEURE
 TECHNIQUE MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 75 \$

Marie-Christine Gratton et Audrey Veillette, Fédération québécoise des municipalités

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Il est statistiquement prouvé qu'un(e) travailleur(-euse) actif(-ive) au travail sera de retour à ses tâches régulières plus rapidement, d'où la pertinence de garder le (la) travailleur(-euse) impliqué(e) dans la démarche d'assignation temporaire. Pour un employeur, l'assignation temporaire est la clé d'un dossier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST) moins coûteux et de la rétention du personnel.

SAVIEZ-VOUS QU'IL EXISTE UNE ALTERNATIVE BEAUCOUP MOINS COÛTEUSE ET AUSSI DURABLE QUE L'ASPHALTE CONVENTIONNEL?

RENDEZ-VOUS 5 NOVEMBRE 2025 À 9 H / 1 HEURE
 TECHNIQUE MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 75 \$

Sonia Maltais et Gabriel Simard, Les entreprises Bourget

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Le traitement de surface, parfois nommé enduit superficiel, est une technique d'entretien de surface des chaussées constituée de couches superposées d'émulsion de bitume et de granulats. Cette technique protège et scelle une surface granulaire ou revêtue et peut être constituée d'une, deux ou trois couches. Une technique qui gagne à être connue pour les municipalités du Québec!

LES ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION POUR LES ÉLU(E)S MUNICIPAUX : COMMENT ÇA FONCTIONNE?

WEBINAIRE 6 NOVEMBRE 2025 À 9 H / 2,5 HEURES
 MEMBRE ADMQ : 195 \$ / NON-MEMBRE : 320 \$

M^e Philippe Asselin, Morency, Société d'avocats, et Sophie Antaya, directrice générale et trésorière

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

La fin du mandat d'un élu(e) municipal(e), qu'elle résulte d'une élection générale ou d'un départ en cours de mandat, peut donner droit au versement d'une allocation de départ ou de transition. Toutefois, l'attribution de ces allocations dépend de conditions précises et leur calcul peut s'avérer relativement complexe. Le (la) directeur(-trice) général(e)/trésorier(-ère) étant directement impliqué(e) dans ce processus, cette formation vous permettra de comprendre dans quels cas ces allocations sont versées, quelles sont les conditions à remplir et comment les montants seront calculés. Alliant à la fois l'expertise juridique d'un avocat et l'expérience terrain d'une directrice générale et trésorière, cette formation propose un regard à la fois légal et pratico-pratique.

LA GESTION DE VOTRE TRÉSORERIE – LE CYCLE FINANCIER

CLASSE 13 ET 19 NOVEMBRE 2025 À 8 H /
 VIRTUELLE 2 BLOCS DE 4 HEURES
 MEMBRE ADMQ : 355 \$ / NON-MEMBRE : 480 \$

M^e Matthieu Tourangeau, Morency, Société d'avocats, Kathleen Hunter, Mallette, et Luc Forcier, directeur général d'expérience

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

En tant que gardien des coffres de la municipalité, le (la) trésorier(-ère) a pour principale responsabilité d'assurer une saine gestion des deniers publics. La maîtrise et compréhension approfondie du cycle financier sont essentielles pour accomplir cette tâche tout au long des diverses étapes d'un exercice financier. Cette formation, dispensée par un avocat en droit municipal, une auditrice et un directeur général expérimenté vous offrira une vision globale sous différents points de vue du cycle financier. Plusieurs outils pratiques vous seront également remis pour faciliter votre quotidien.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) – NIVEAU AVANCÉ : CRÉER ET DÉPLOYER DES OUTILS INTELLIGENTS

WEBINAIRE 18 NOVEMBRE 2025 À 9 H / 2 HEURES
MEMBRE ADMQ : 175 \$ / NON-MEMBRE : 300 \$

Thierry Tanguay, associé, Activis

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Cette formation avancée s'adresse aux gestionnaires et employé(e)s municipaux déjà initiés à l'IA et à ChatGPT. Elle permet de passer à l'action en développant des outils concrets et personnalisés, comme des assistants virtuels et des processus automatisés adaptés aux réalités municipales. Au programme : conception d'outils internes intelligents (type GPT ou Copilot), intégration avec les systèmes existants (formulaire, bases de données, SharePoint, etc.), choix des meilleurs modèles d'IA selon les besoins (génération, raisonnement, vision), architecture hybride, enjeux de sécurité et de gouvernance, ainsi que plusieurs cas pratiques inspirés du milieu municipal.

LES COMITÉS MUNICIPAUX : RÔLES, RESPONSABILITÉS ET BONNES PRATIQUES

WEBINAIRE 20 NOVEMBRE 2025 À 9 H / 2,5 HEURES
MEMBRE ADMQ : 195 \$ / NON-MEMBRE : 320 \$

M^e Patrick Beauchemin, Morency, Société d'avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Les comités municipaux sont des acteurs essentiels pour un organisme municipal. Cependant, leur création, leur fonctionnement et leur interaction avec le conseil municipal et les fonctionnaires nécessitent une compréhension claire des balises légales et des bonnes pratiques. Cette formation vous permettra de revoir les rôles, devoirs et droits des comités municipaux établis par les lois en vigueur. De clarifier les pouvoirs du conseil municipal et des fonctionnaires dans leur interaction avec les comités ainsi que d'établir de bonnes pratiques pour assurer la transparence et la collaboration entre les comités et les divers intervenant(e)s.

GESTIONNAIRES MUNICIPAUX : QUELS SONT VOS DROITS EN MATIÈRE DE TRAVAIL ?

WEBINAIRE 25 NOVEMBRE 2025 À 9 H / 3 HEURES
MEMBRE ADMQ : 215 \$ / NON-MEMBRE : 340 \$

M^e Julien Merleau-Bourassa, Dunton Rainville – Avocats et notaires

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Les gestionnaires municipaux, par la nature de leur emploi et leurs fonctions, peuvent faire face à des enjeux qui diffèrent de ceux des autres salariés. À ce titre, connaissez-vous l'étendue de vos droits dans l'exercice de vos fonctions? Quels sont les rôles et responsabilités de votre employeur? Dans cette formation, nous tenterons de répondre aux questions importantes découlant des différents enjeux afin de démystifier vos droits et obligations.

LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET LA PROCÉDURE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

SÉANCE DE TRAVAIL 26 NOVEMBRE 2025 À 13 H 30 / 1 HEURE
FORMATION GRATUITE RÉSERVÉE AUX MEMBRES ADMQ SEULEMENT

M^e Matthieu Tourangeau et M^e Patrick Beauchemin, Morency, Société d'avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Dans cette séance de travail, les formateurs aborderont la procédure de modification du règlement sur le traitement des élu(e)s, les modes de rémunération des élu(e)s, les différentes allocations et les règles relatives aux remboursements des dépenses. Une formation qui vous permettra de bien répondre aux questions de vos élu(e)s, notamment à la suite des élections municipales du dimanche 2 novembre.

CHECK TES LUMIÈRES

WEBINAIRE 27 NOVEMBRE 2025 À 9 H / 1 HEURE
MEMBRE ADMQ : 45 \$ / NON-MEMBRE : 90 \$

Jean-François Lacasse, conférencier, MAYDAY! M'AIDER!

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

À travers les élections municipales et en plein cœur des prévisions budgétaires, connaissez-vous les couleurs des lumières de votre tableau de bord? Même si vos minutes sont extrêmement précieuses, voici une belle occasion d'investir 75 minutes de votre temps! Personne n'est à l'abri d'un trouble de santé psychologique et Jean-François était loin de se douter qu'il en ferait un jour les frais. Au fil des années, malgré les nombreuses ressources disponibles, il a réalisé s'être autopiégé tout en cultivant un terrain propice à l'apparition de sa condition.

Convaincu que son histoire peut influencer positivement la trajectoire de quelqu'un d'autre, à travers cette intervention il sensibilise positivement les gens sur l'importance de prendre soin de soi et de mesurer leur baromètre psychologique régulièrement via un outil d'autogestion. Chose certaine, avec ses nombreuses analogies avec le monde de l'aviation, votre équipe ne verra plus la santé mentale ainsi que l'importance d'en prendre soin de la même façon!

HIVER 2026

Afin de connaître le tarif en vigueur pour les formations de 2026, nous vous invitons à consulter le lien associé à chacune d'elles.

WEBINAIRES

LES PROCÈS-VERBAUX, LES RÈGLEMENTS ET LES AVIS PUBLICS : CONSEILS PRATIQUES POUR UNE RÉDACTION CONFORME ET EFFICACE

WEBINAIRE 20 JANVIER 2026 À 9 H / 3 HEURES

M^e Patrick Beauchemin, Morency, Société d'avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Il appartient aux greffier(-ère)s et greffier(-ère)s-trésorier(-ère)s qui assistent aux séances du conseil de dresser le procès-verbal consignant les actes et délibérations du conseil ainsi que de rédiger plusieurs règlements ou avis publics. Nous verrons alors à aborder vos rôles spécifiques dans ce contexte en plus de vous donner plusieurs exemples complets d'une bonne rédaction de ces documents avec les mentions obligatoires et les bonnes pratiques à respecter. Vous pourrez conserver par la suite comme outil tous les exemples présentés dont, notamment, ceux concernant les mentions lors d'une séance extraordinaire, les situations de conflit d'intérêts et les cas de dissidence.

Il y a lieu de revenir sur l'importance de leur rédaction et de bien comprendre les principes de rédaction généralement reconnus. La présente formation visera ainsi à prévenir et à solutionner les erreurs fréquentes en matière de rédaction. Pendant cette formation, toutes vos questions seront alors répondues!

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

WEBINAIRE 21, 28 JANVIER, 4, 11 ET 18 FÉVRIER 2026 À 18 H /
5 BLOCS D'UNE DURÉE DE 3 H À 3 H 30

Centre de services aux entreprises du Cégep Marie-Victorin

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Vous envisagez de prendre votre retraite dans les 5 prochaines années? Concrètement, êtes-vous à l'affût de ce qu'implique cette étape majeure de votre vie? Soyez préparés pour en profiter pleinement! Grâce à une entente avec la Caisse Desjardins du Réseau municipal, en partenariat avec le Centre de services aux entreprises du Cégep Marie-Victorin, une session de préparation à la retraite vous est proposée. Celle-ci portera sur les volets suivants : psychosocial, juridique, Régime de rentes du Québec, santé et finances personnelles.

Ayant pour objectif de faciliter le passage du travail à la retraite et habiliter les participants à se réorienter vers une vie active, autonome, équilibrée, pleinement satisfaisante et socialement intégrée, cette formation est conçue de manière à souligner le caractère de continuité qui s'établit entre le travail et la retraite active. En ce sens, elle met l'accent sur le réinvestissement des compétences, la créativité, la capacité d'auto-organisation et les ressources des préretraités. Dans le contexte de cette session, le terme « retraite » prend le sens de « re-traiter » sa vie.

COÛT DE REVIENT APPLICABLE DANS LES ORGANISMES MUNICIPAUX – DES CHIFFRES À L'ACTION!

WEBINAIRE 27 JANVIER 2026 À 9 H / 3 HEURES

Dany Landry, CPA, CMA, directeur principal, Mallette

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Vous ne savez pas exactement combien vous coûtent vos divers services municipaux? Si vous aviez à conseiller vos élus entre garder en régie ou donner en impartition l'un de vos services, sauriez-vous quoi faire? Vous aimerez mesurer l'impact des décisions stratégiques sur le coût de revient de vos services municipaux? Vous vous questionnez quant à vos stratégies de tarification, notamment pour des services partagés avec d'autres municipalités? Venez apprendre les concepts de base du coût de revient dans un cadre pratique et adapté au contexte municipal. L'atelier a pour but de sensibiliser les participant(e)s à l'importance de posséder de bons outils de calcul de coût de revient et à en présenter les concepts de base.

EXCELLER POUR DIRIGER

CLASSE 28 ET 29 JANVIER 2026 À 9 H /
VIRTUELLE 2 BLOCS DE 3 HEURES

Dominique Boily, Ph. D., Kaizen Budo International Inc.

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Pour démarrer l'année bien outillé, on vous propose de prendre les moyens de devenir la meilleure version de vous-même. Pour diriger, il faut être fort! Fort intérieurement. Mais quels sont les obstacles? Sont-ils seulement extérieurs? Ce séminaire vous permettra de découvrir les forces intérieures qui sont à votre disposition pour vous « blinder » par les valeurs contre un environnement changeant, difficile et où la pression est constante. En identifiant les pièges pour devenir la meilleure version d'eux-mêmes, les participant(e)s découvriront aussi des outils simples pour diriger avec confiance.

INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE

CLASSE 3 ET 10 FÉVRIER 2026 À 8 H 30 /
VIRTUELLE 2 BLOCS DE 3,5 HEURES

Jean-Nicolas Landry, président, Sécurité civile Landry

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Cette formation, agréée par le ministère de la Sécurité publique, est conçue pour que vous puissiez acquérir les connaissances de base en sécurité civile au Québec et vous permettre d'être au fait et de vous préparer à faire face à un sinistre majeur.

DÉMYSTIFICATIONS VOTRE RÔLE DE GREFFIER

CLASSE 4 ET 5 FÉVRIER 2026 À 8 H 30 /
VIRTUELLE 2 BLOCS DE 3,5 HEURES

Mrs Marie-Noël Gagnon et India Simard, Cain Lamarre

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

Vous êtes greffier(-ère), greffier(-ère) adjoint(e) ou vous avez ce rôle avec la triple fonction de directeur(-trice) général(e) greffier(-ère)-trésorier(-ère)? Cette formation s'adresse à vous! Que vous soyez à l'emploi d'une municipalité ou d'une MRC, cette formation incontournable passera en revue les diverses tâches et obligations du (de la) greffier(-ère), dans une approche concrète. De la préparation des séances du conseil jusqu'à la publication des avis, en passant par la rédaction des résolutions, tout (ou presque) sera abordé!

ABC/DG INTRODUCTION

CLASSE 19 ET 20 FÉVRIER 2026 DE 8 H À 16 H ET
 VIRTUELLE 26 FÉVRIER 2026 DE 8 H À 12 H / 18 HEURES
 MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 1000 \$

M^e Michelle Audet-Turmel (Tremblay Bois avocats), M. Luc Forcier (directeur général d'expérience), M^me Mariève Dumais (FQM), M^e Sarah-Ann Dubé (FQM), M. Jean-Nicolas Landry (Sécurité civile Landry) et M^me Annie Fernandez (Fernández relations publiques)

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Une formation incontournable pour les gestionnaires municipaux qui détiennent moins de trois ans d'expérience dans le domaine, en plus d'être sans frais pour les membres de l'ADMQ! Animée essentiellement par une avocate en droit municipal et un directeur général d'expérience, cette formation traite de nombreux sujets afin d'offrir une base solide de connaissances.

Ce projet est réalisé grâce à l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

LES ÉTATS FINANCIERS : PEUT-ÊTRE PAS SI COMPLIQUÉS!

WEBINAIRE 24 FÉVRIER 2026 À 8 H / 4 HEURES

Katleen Hunter, CPA auditrice, Mallette, et Luc Forcier, directeur général d'expérience

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

En tant que gestionnaires d'un organisme municipal, vous devez être en mesure de comprendre l'information financière présente dans les états financiers. Sans faire de vous des expert(e)s-comptables, certaines notions en comptabilité municipale sont primordiales pour assurer une meilleure gestion et ainsi avoir en main les bons outils afin de faciliter les décisions. Bien que le dépôt des états financiers soit un geste qui revient une seule fois dans l'année, il est essentiel de bien comprendre les grandes lignes de ce rapport volumineux et ainsi être en mesure d'en assurer un suivi au quotidien. Cette formation, dispensée par une auditrice et un directeur général expérimenté vous offrira une vision globale des principaux éléments importants à maîtriser, tant au niveau comptable que pratico-pratique.

ABC/DG AVANCÉ

CLASSE 19 ET 26 MARS 2026 À 8 H / 2 BLOCS DE 4 HEURES
 VIRTUELLE

M^es Michelle Audet-Turmel et Marc-André Beaudoin, Tremblay Bois, Katleen Hunter, Mallette, et Marie-Hélène Boily, directrice générale

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Au fil des ans, vous avez acquis de l'expérience dans le domaine municipal à titre de gestionnaire municipal. Vous êtes donc bien placé pour savoir que l'exercice de vos fonctions nécessite des connaissances dans plusieurs domaines spécifiques et variés. Nous proposons aux gestionnaires municipaux ayant 9 années d'expérience ou plus (directeur(-trice)s généraux(-ales), directeur(-trice)s généraux(-ales) adjoint(e)s, greffier(-ère)s et trésorier(-ère)s) une nouvelle formation, virtuelle, qui leur permettra d'approfondir leurs connaissances sur certains sujets spécifiques.

À VENIR EN 2026

Voici un aperçu de ce qui vous attend en 2026. Encore cette année, vous trouverez une diversité de thèmes, animés par des avocat(e)s, des expert(e)s et des directeur(-trice)s généraux(-rales) d'expérience.

Les détails se retrouveront [**sur le site Web de l'ADMQ**](#), et seront également transmis par infolettre aux membres de l'ADMQ.

N. B. Les formations présentées dans ce répertoire sont sujettes à changement. Bien que nous fassions tout notre possible pour respecter la programmation, des changements sont possibles sans préavis.

ADMINISTRATION ET GESTION

- ABC/DG Introduction
- ABC/DG Intermédiaire
- ABC/DG Avancé
- Survol des modifications législatives et réglementaires (automne 2026)
- L'intelligence artificielle
- L'aliénation des biens municipaux
- La planification des travaux d'infrastructures
- Les actes répréhensibles
- Démystifier les régies intermunicipales

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Rôles et responsabilités du CCU et du comité de démolition

RESSOURCES HUMAINES

- Cycle RH - Du recrutement au départ d'un employé

TRÉSORERIE

- La gestion de votre trésorerie – Le cycle financier
- La perception des créances municipales
- Mieux comprendre les états financiers
- Les droits de mutation
- La préparation à l'audit annuel

GESTION CONTRACTUELLE

- La gestion contractuelle (incluant les nouvelles dispositions qui découlent du PL79)
- Prévenir la corruption

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Bien maîtriser son rôle de coordonnateur des mesures d'urgence

WEBINAIRES EN REDIFFUSION²

ADMINISTRATION ET GESTION

- Démystifier le processus judiciaire : prescription, protocole de l'instance, interrogatoires, etc. : comment s'y retrouver?
- La coopération municipale : comment faire plus avec moins?
- Litiges entre voisins : comment réagir lorsqu'une municipalité est impliquée indûment?
- Les médias sociaux, comment dompter la bête?
- La responsabilité civile des municipalités dans l'exercice de diverses compétences
- Occupation temporaire d'un terrain privé pendant des travaux municipaux
- L'application des outils en gestion de l'information des documents municipaux
- P.L. 96 – Changements apportés par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*
- Naviguer dans le labyrinthe des lois et des règlements entourant le domaine municipal
- La planification stratégique... moins compliqué qu'il n'y paraît
- Changer son regard pour l'excellence
- Évolution du réseau - Innovation et nouveaux programmes

ACCÈS À L'INFORMATION ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- (PL64) Adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* – Nouvelles obligations à venir

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Zonage en matière d'hébergement touristique à la suite de l'entrée en vigueur des projets de loi 67 et 100
- Comment faire respecter vos règlements d'urbanisme : les outils à votre disposition et les développements récents

- Les infractions relatives aux nuisances : comment obtenir des résultats concrets?
- Que fait mon inspecteur?
- Le plan d'urbanisme : mieux le comprendre pour le rendre plus utile
- La gestion des noms de lieux en milieu municipal : une responsabilité partagée

FINANCEMENT, EMPRUNT ET SUBVENTION

- Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 : nouveautés, modalités et informations pratiques
- Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 – Aide financière, admissibilité et informations pratiques
- Analyse des règlements d'emprunt par le MAMH : ce qu'il faut savoir - Gratuit pour les membres ADMQ

GESTION CONTRACTUELLE

- Les effets de la sanction du projet de loi 12 sur les organismes publics et sur les entreprises
- Travaux en régie : connaître les droits ainsi que les situations où il faut faire appel à un tiers

GREFFE

- Réussir les séances du conseil
- Pour une réglementation municipale qui a des dents
- Démystifier le processus judiciaire : prescription, protocole de l'instance, interrogatoires, etc.
- Comment s'y retrouver?

HYGIÈNE DU MILIEU

- L'ABC des sols contaminés

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens, que faire?

² Pour toute question, contactez Mme Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements de l'ADMQ, au 418 647-4518, poste 207, ou par courriel à formation@admq.qc.ca

RESSOURCES HUMAINES

- Un climat de travail perturbé, comment y survivre?
- Les éléments constitutifs d'un dossier disciplinaire : méthodologie et pièges à éviter
- Une offre de rémunération globale attractive : des solutions sans augmenter les salaires de base
- La rémunération dans les municipalités, un problème récurrent
- Recruter sans se tromper
- Le contrat de travail du directeur général : êtes-vous bien outillé?

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

- Le droit de propriété des municipalités à l'égard des chemins

TRÉSORERIE

- Remboursement des dépenses des élus et des employés, quelles sont les possibilités
- Saviez-vous que vous avez des trésors cachés dans votre administration municipale?
- La taxation municipale : les taux d'imposition des taxes foncières, les taxes spéciales, la tarification pour le remboursement de travaux municipaux et autres sources de revenus municipaux
- Suivi et contrôle budgétaires
- Les alternatives de financement des infrastructures municipales
- Retour sur l'application de la norme SP 3280 : obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

CAPSULES WEB

LA PROCÉDURE DE L'AVIS AU TIERS EN VERTU DE LA LAI

CAPSULE INFORMATIVE 18 MINUTES / GRATUIT

M^e Marie-Noëlle Gagnon, Cain Lamarre

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (communément appelée LAI) contient des règles particulières applicables aux renseignements, ayant des incidences sur l'économie, fournis par un tiers à une municipalité. Quels sont ces renseignements et comment traiter une demande d'accès à ce sujet? Cette capsule vidéo répond notamment à ces questions.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

L'ENCADREMENT DES CHIENS LORS D'UN SIGNALLEMENT

CAPSULE INFORMATIVE 13 MINUTES / GRATUIT

M^e Guillaume Arcan, Cain Lamarre

Cette capsule juridique traite des avenues d'intervention possibles pour une municipalité lors de la réception d'un signalement d'incident impliquant un chien dangereux. On y explique les pouvoirs des municipalités pour régir de tels chiens, ainsi que les modalités d'application de tels pouvoirs.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

L'UTILISATION DU FRANÇAIS

CAPSULE INFORMATIVE 8 MINUTES / GRATUIT

M^e Robert E. Boyd, Cain Lamarre

Sanctionnée le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (communément appelé le P.L. 96) a apporté plusieurs nouvelles obligations. Cette capsule juridique aborde l'une d'entre elles, soit celle de l'exigence de la connaissance d'une autre langue que le français dans le cadre d'un emploi.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CAPSULE INFORMATIVE 9 MINUTES / GRATUIT

M^{es} Caroline Rouleau et Stéphane Reynolds, Cain Lamarre

Cette capsule juridique détaille la procédure d'adoption d'un règlement municipal. Cette procédure est prévue par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* ou du *Code municipal* du Québec, selon la loi applicable dans votre municipalité. La procédure est à quelques exceptions près la même : donner un avis de motion, déposer un projet de règlement, adopter le règlement, le signer puis le publier. Bien que ces étapes puissent paraître simples, plusieurs formalités doivent être respectées à chacune de ces étapes. Si la procédure n'est pas suivie, le règlement risque d'être déclaré nul ou dénué d'effets; d'où l'importance d'en avoir une bonne connaissance.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

AVIS PUBLICS

CAPSULE INFORMATIVE 5 MINUTES / GRATUIT

M^e Dominique Delisle, Cain Lamarre

Cette capsule juridique traite des principales modalités encadrant la publication des avis publics, la notion de « journal » au sens de la loi et l'impact de l'adoption par une municipalité d'un règlement prévoyant les modalités de publication des avis publics.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

DÉMYSTIFIER LES CLAUSES D'AJUSTEMENT DE PRIX DU CARBURANT, UN CONTRAT À LA FOIS

CAPSULE INFORMATIVE 13 MINUTES / GRATUIT

M^{es} Sarah Cain et Stéphane Reynolds, Cain Lamarre

Cette capsule informative sur les clauses d'ajustement du prix du carburant dans les contrats municipaux aborde les principes de base en matière d'octroi de contrat, les principes applicables lors de leur rédaction, les astuces pour faciliter leur application, leur utilité ainsi que les pièges à éviter, en plus de faire un survol du cadre juridique applicable pour les contrats en cours d'exécution.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

EST-CE QU'UNE MUNICIPALITÉ PEUT RÉGULARISER UNE CONSTRUCTION FAITE SANS PERMIS VIA UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE?

CAPSULE INFORMATIVE 5 MINUTES / GRATUIT

M^e Stéphanie Turcotte, Cain Lamarre

Cette capsule informative démystifie si une municipalité peut régulariser une construction réalisée sans permis via une demande de dérogation mineure.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

EST-CE QU'UNE MUNICIPALITÉ EST ENCORE LIMITÉ À UNE PÉRIODE DE 5 ANS POUR ENGAGER SON CRÉDIT?

CAPSULE INFORMATIVE 8 MINUTES / GRATUIT

M^e Stéphanie Turcotte, Cain Lamarre

Cette capsule informative vient clarifier si une municipalité est encore limitée à une période de 5 ans pour engager son crédit.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

TRUCS ET ASTUCES POUR LA PRÉPARATION ET L'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL

CAPSULE WEB 65 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Luc Forcier, directeur général d'expérience

Une capsule Web qui non seulement mettra en lumière les différentes étapes incontournables de la préparation et de l'adoption du budget municipal, mais qui donnera aussi des trucs et astuces pour le faire efficacement.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

LECTURE DES ÉTATS FINANCIERS MUNICIPAUX

CAPSULE WEB 50 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Daniel Tétreault, CPA Auditeur

Cette capsule Web présente les différents éléments importants d'un bilan financier qui vous permettront d'en avoir une meilleure compréhension et, surtout, de bien savoir l'interpréter.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

LE PROFIL FINANCIER DES MUNICIPALITÉS

CAPSULE WEB 22 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Luc Forcier, directeur général d'expérience

Cette capsule traitera d'un document méconnu, produit par le MAMH : le *Profil financier des municipalités*. Ce profil peut vous aider à situer votre municipalité par rapport à d'autres qui lui sont similaires.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE

CAPSULE WEB 23 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Luc Forcier, directeur général d'expérience

Cette capsule d'information permet de mieux comprendre l'évaluation foncière à partir de renseignements disponibles sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

CLAUSES D'APPEL D'OFFRES : TRUCS, ASTUCES ET PIÈGES À ÉVITER

CAPSULE INFORMATIVE 25 MINUTES / GRATUIT

M^{es} Stéphane Reynolds et Laurence Gaudreault, Cain Lamarre

Des trucs intéressants vous seront proposés, notamment par rapport à la période de validité des soumissions, les cautionnements et assurances, ainsi que relativement à certaines clauses que l'on retrouve régulièrement dans les devis, mais qui ne sont pas toujours nécessaires et qui peuvent même parfois causer des maux de tête.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

LA VENTE DES BIENS APPARTENANT À UNE MUNICIPALITÉ

CAPSULE INFORMATIVE 5 MINUTES / GRATUIT

M^e Dominique Delisle, Cain Lamarre

Les règles entourant l'aliénation de biens par une municipalité sont méconnues. Dans le cadre de la présente capsule, vous vous familiariserez avec deux principes importants qu'il faut garder en tête lorsque la municipalité désire effectuer ce type de transaction et vous apprendrez la procédure à suivre.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

LA GESTION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION : COMMENT GÉRER LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS ET LES RÉCLAMATIONS POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES?

CAPSULE INFORMATIVE 11 MINUTES / GRATUIT

M^{es} Stéphane Reynolds et Karine L'Heureux, Cain Lamarre

Lors de projets d'envergure, il est possible que les coûts et délais prévus ne puissent plus être respectés. Pour éviter cela, des astuces vous seront présentées afin de bien vous préparer en amont.

[CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER](#)

LE HARCÈLEMENT SOUS TOUTES SES FORMES : CONNAÎTRE POUR RECONNAÎTRE, AGIR POUR PRÉVENIR

CAPSULES INFORMATIVES
EN RESSOURCES HUMAINES

DIVERSES CAPSULES / GRATUIT

Hugues Simard et Sophie Gaudreau, psychologues
organisationnels, Développement Optimum

Données par deux spécialistes sur le sujet, ces capsules informatives sont axées sur le développement des savoir-faire des gestionnaires, par le biais de mises en situation concrètes. Elles fournissent aux gestionnaires municipaux des outils utiles pour assurer leur rôle et responsabilité dans l'application de la politique visant à contrer le harcèlement sous toutes ses formes. Ce projet fut réalisé grâce au soutien financier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) par son [Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.](#)

[**CLIQUEZ ICI POUR VISIONNER**](#)

FORMATION EN LIGNE

Le DMA : bien plus que des lettres

Le programme de formation en ligne de l'ADMQ est unique au Québec parce qu'il a été conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des directeur(-trice)s généraux(-ales), des greffier(-ère)s-trésorier(-ère)s, des greffier(-ère)s et de leurs pairs. Il permet également à la relève de parfaire ses connaissances du monde municipal. Il est accessible partout et en tout temps. Rien de plus simple!



COURS DE CERTIFICATION EN LIGNE (DMA)

C1. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE GREFFIER ET LE TRÉSORIER : ENVIRONNEMENT LÉGAL, POLITIQUE ET PUBLIC

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 22 HEURES

Ce cours permet à l'apprenant(e) d'exercer sa capacité à différencier clairement le rôle respectif des élu(e)s et des gestionnaires municipaux dont les principales obligations sont décrites dans les lois du Québec. Pour évoluer et se maintenir au sein de l'administration municipale, l'apprenant(e) doit bien connaître la nature exacte de cette fonction. Les élu(e)s décident et le (la) directeur(-trice) général(e) exécute leurs décisions tout en jouant son rôle de conseiller(-ère) auprès d'eux et d'elles. Cela exige donc des attitudes particulières.

C2. COMPTABILITÉ MUNICIPALE

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

L'apprenant(e) intègrera les divers aspects de la trésorerie municipale en lien avec l'administration et le traitement des revenus et des charges ainsi que les opérations comptables en cours d'exercice financier. Il assimilera les particularités du rapport financier en produisant divers états financiers ainsi que le traitement comptable des règlements d'emprunt.

C3. BUDGET MUNICIPAL

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

Le conseil municipal a la responsabilité d'adopter annuellement un budget et un programme triennal d'immobilisations (PTI). Le (la) directeur(-trice) général(e) et greffier(-ère)-trésorier(-ère) occupe une place prépondérante dans leur préparation. Pour y arriver, cela requiert de suivre précisément chacune des phases du cycle financier. Tout au long du processus, des informations financières et comptables sont colligées, comparées et analysées en lien avec les orientations du conseil.

C4. PRÉPARATION ET RÉDACTION DE DOCUMENTS : DU PROCÈS-VERBAL À L'ÉCRITURE DE RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS! POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 25 HEURES

L'apprenant(e) intègrera divers aspects des opérations du greffe en matière de préparation et de rédaction de documents, en conformité avec les exigences et les bonnes pratiques rédactionnelles du procès-verbal et des règlements. L'apprenant(e) sera en mesure d'appliquer les règles de rédaction ainsi acquises dans un exercice de rédaction d'un compte rendu, d'une politique, d'un code réglementaire ou d'une entente intermunicipale. La rigueur est de mise dans la rédaction d'un acte officiel du conseil municipal.

C5. ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX : FONDEMENTS, OBLIGATIONS ET CONTRÔLES

RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS! POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

L'apprenant(e) intègrera les notions relativement au processus d'appel d'offres. Ainsi, il reconnaîtra les besoins et les exigences réglementaires s'y rattachant, de même que les sources d'information internes et externes. Il sera en mesure de différencier les types de contrats et d'appliquer les bonnes règles d'adjudication.

C6. FISCALITÉ ET FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

L'apprenant(e) intègrera diverses façons de saisir la nature et le sens des règles écrites en matière de fiscalité et de financement des municipalités locales. Il comprendra et appliquera le système fiscal aussi simplement que possible, autant pour la municipalité que pour les contribuables.

COURS DE SPÉCIALISATION EN LIGNE (DMA)

S7. ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE : LE PROCESSUS DE CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION ET SA CONTINUITÉ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

Dans le cadre de ce cours, l'apprenant(e) découvrira les exigences en matière d'évaluation foncière prévues au *Manuel d'évaluation foncière du Québec*. Il (elle) distinguera les responsabilités dévolues à l'évaluateur(-trice) agréé(e) et celles de l'organisme municipal. Également, il (elle) se familiarisera avec le processus de la confection et de la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière. Mieux comprendre l'évaluation foncière vous permettra de mieux répondre aux questions du conseil municipal et des citoyen(ne)s.

S8. PRÉPARATION ET RÉDACTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX

RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS! POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 22 HEURES

Ce cours traite des divers aspects de la préparation et de la rédaction de tout appel d'offres pour les contrats de fourniture de services, de matériel, de matériaux ou pour l'exécution de travaux, et ce, en conformité avec les exigences rédactionnelles. L'apprenant(e) verra aussi les dispositions générales ou particulières des lois devant être prises en compte dans la rédaction des appels d'offres. Lors de la rédaction d'un appel d'offres, il (elle) apprendra à faire bon usage d'un contenu accessoire concernant les engagements des soumissionnaires ou l'examen des soumissions.

S9. PRATIQUES DE GESTION MUNICIPALE : DE LA COMMUNICATION À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 37 HEURES

L'apprenant(e) se familiarisera avec la gestion des ressources humaines afin de mobiliser les employé(e)s, exercer son leadership et renforcer le travail d'équipe. Il (elle) approfondira ses notions en communication, puisqu'il (elle) est responsable d'assurer la liaison entre le conseil et les autres fonctionnaires et employé(e)s. Des outils concrets lui seront proposés dans une perspective d'amélioration continue ainsi que de réduction et de contrôle des coûts (méthode PERT, diagramme de GANTT, indicateurs de performance et *Lean Management*). Il (elle) apprendra aussi à améliorer sa gestion quotidienne des activités municipales et des services centrés sur les citoyen(ne)s (gestion des plaintes et des priorités, ainsi que résolution de problèmes).

S10. ARCHIVAGE, ACCÈS AUX DOCUMENTS MUNICIPAUX ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 23 HEURES

Ce cours permet à l'apprenant(e) de différencier les documents publics des renseignements personnels et de reconnaître le cadre réglementaire concernant leur classement et leur conservation. Il (elle) sera en mesure de préparer et de maintenir un plan de conservation selon la structure appropriée et les bonnes pratiques. Malgré leur accessibilité, des frais peuvent être exigibles, notamment pour leur reproduction.

S11. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS ! POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

Ce cours permet de se familiariser avec les notions de développement durable ainsi qu'avec les mesures et les règles de protection, d'aménagement, de développement et de mise en valeur du territoire, tant agricole qu'urbain, d'une municipalité. Il permettra également de différencier les pouvoirs particuliers de la municipalité en matière d'aménagement du territoire, de comprendre et de mettre en pratique des mesures relatives à la consultation publique, et d'appliquer, au besoin, des règles concernant la modification de la réglementation d'urbanisme.

S12. GESTION DE PROJET : DE LA CONCEPTION À L'ÉVALUATION

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 15 HEURES

Ce cours permet d'apprendre les grandes étapes de la gestion d'un projet et d'assumer, au besoin, les responsabilités inhérentes à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de ce dernier. L'apprenant(e) pourra ainsi mieux planifier et organiser son projet en fonction de l'échéancier et du budget, tout en s'assurant de bien gérer les risques.

En complétant avec succès les 6 cours de certification, vous obtiendrez le diplôme de *Directeur municipal agréé (DMA)*, un gage d'excellence! Si vous préférez, vous pouvez simplement suivre, à votre rythme, les cours à la pièce parmi les six cours de certification et les six cours de spécialisation.

FORMATION SUR DEMANDE (GROUPES PRIVÉS)

Vous avez une préférence pour les formations en groupe privé que ce soit en format virtuel ou présentiel? Pratiquement toutes les formations de notre programmation peuvent être offertes sur demande. Vous n'avez qu'à nous contacter et nous nous occuperons de coordonner la formation choisie pour votre groupe!

N.B. Les formations présentées dans ce répertoire sont sujettes à changement. Bien que nous fassions tout notre possible pour respecter la programmation, des changements sont possibles sans préavis.

TRAINING FOR MUNICIPAL MANAGERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES

Through funding from the Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA), the ADMQ provides training tailored to the needs of directors general, clerks and treasurers working in English-speaking communities.

RECORDED AND ON-DEMAND WEBINARS

To view all available recordings, [click here.](#)

With the support of

**Secrétariat aux relations
avec les Québécois
d'expression anglaise**



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

RABAIS DE FORMATION!

Un rabais de 200 \$ est offert par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour les 75 premières inscriptions pour les cours en ligne C4, C5, S8 et S11. À qui la chance? Sont admissibles au rabais seulement les personnes qui sont membres de l'ADMQ et du Fonds d'assurance des municipalités du Québec.



RECONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

Nos formations peuvent être reconnues par certains ordres professionnels. Il est de la responsabilité de l'apprenant(e) de valider les critères de reconnaissance avec son ordre. L'ADMQ fournira, sur demande, l'attestation de formation. Bonne formation!

 The logo for ADMQ features a stylized green graphic of a person walking or running towards the right. Below the graphic, the acronym "ADMQ" is written in a bold, dark blue sans-serif font. To the right of "ADMQ", a vertical line separates it from the text "Association des directeurs municipaux du Québec", which is written in a smaller, green, sans-serif font.

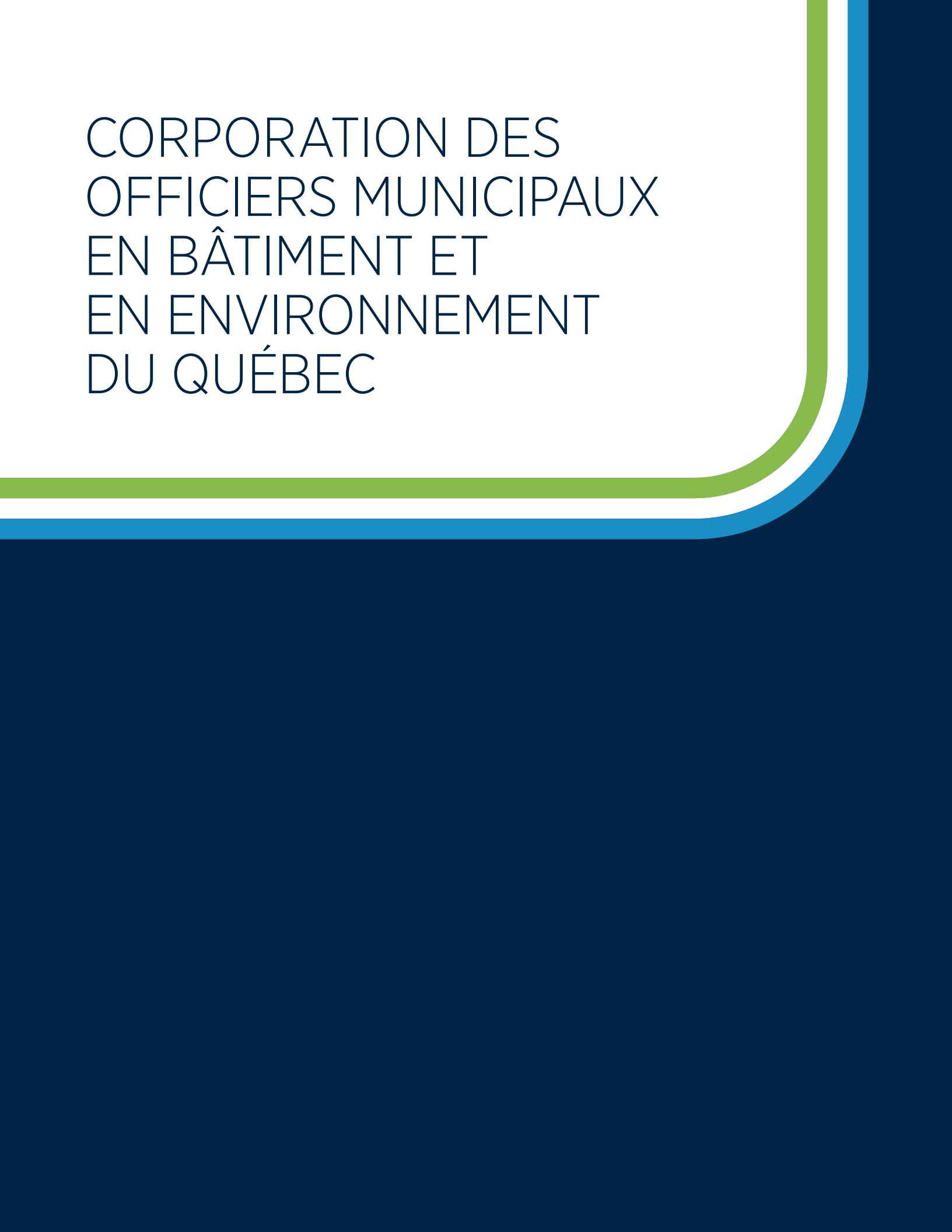
INFORMATION ET INSCRIPTION

Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements, ADMQ

418 647-4518, poste 207
formation@admq.qc.ca

admq.qc.ca

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC





MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA COMBEQ : FORMATIONS, CONSEILS ET RESSOURCES

Saviez-vous que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) souffle ses 30 chandelles cette année?

En effet, depuis 1995, notre organisation ne cesse d'évoluer au rythme des multiples changements municipaux et législatifs tout en poursuivant sa noble mission : offrir soutien et développement à plus de 1500 officier(-ère)s municipaux en bâtiment et en environnement (OMBE) de partout au Québec par le biais, notamment, de services exclusifs et de formations reconnues!

Notre programmation offre des séances virtuelles et des webinaires sur des sujets tout aussi variés que pertinents. De plus, le diplôme OMBE permet non seulement d'obtenir le titre, mais également de peaufiner vos compétences tout en restant à l'affût des plus récents développements dans le domaine.

Les trois formations de base servent, entre autres, à en savoir plus sur le rôle de l'officier(-ère) municipal(e) dans l'application des lois et des règlements en matière d'urbanisme ainsi que sur la lecture de plans et devis. Vous apprendrez par ailleurs quels sont les recours en cas de manquements aux règlements municipaux, comment mieux gérer les plaintes et préparer un dossier devant la cour.

Les participant(e)s désirant obtenir le diplôme OMBE peuvent ensuite choisir l'une ou l'autre des concentrations Bâtiment ou Environnement (ou les deux!) ainsi qu'une panoplie de cours complémentaires adaptés à leurs secteurs d'activité.

Je vous invite à parcourir la programmation dans les pages suivantes en plus de visiter notre site Web, puisqu'il est mis à jour régulièrement et présente des webinaires gratuits, des rabais importants sur certaines séances ainsi que de nouvelles formations, au fur et à mesure que la jurisprudence évolue.

À titre d'exemple, après les inondations printanières québécoises de 2019, l'adoption du projet de loi 67 a eu pour effet d'abroger la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* datant de 1987! En collaboration avec ses précieux partenaires, la COMBEQ s'est hâtée d'offrir une formation sur le «nouveau» régime d'encadrement des activités effectuées dans les milieux humides et hydriques en fonction de leur impact sur l'environnement.

Trois ans après l'entrée en vigueur de ce régime transitoire, c'est-à-dire le 12 juin 2025, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a annoncé l'adoption du cadre règlementaire modernisé en milieux hydriques. D'ici l'entrée en vigueur des 40 règlements composant ce cadre modernisé, prévue le 1^{er} mars 2026, la COMBEQ annoncera assurément des formations pour aider les municipalités locales et régionales à se familiariser avec les nouvelles normes.

En terminant, sachez que, dans le cadre de son 30^e anniversaire, la COMBEQ offre également des conférences et des rassemblements virtuels, lesquels représentent d'autres opportunités d'apprentissages et de réseautage. De plus, le congrès annuel, qui se tient généralement en avril, permet de suivre des ateliers, d'échanger avec des pairs sur des enjeux similaires et devient, ainsi, une autre occasion de s'informer et de partager des pistes de solutions. Voilà bien d'autres possibilités de formation continue!

Bonne lecture!

Janie Rondeau
Présidente de la COMBEQ
Conseillère en urbanisme et à la règlementation
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu

DIPLÔME OMBE

Le diplôme d'officier(-ère) municipal(e) en bâtiment et en environnement (OMBE) est livré conjointement par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Nous unissons ainsi nos forces et notre expertise afin d'offrir des formations de haut niveau en matière de développement de compétences appliquées aux municipalités.

LISTE DES COURS

COURS OBLIGATOIRES

- Gestion efficace des plaintes, recours en cas de manquements aux règlements et préparation d'un dossier devant la cour/ 0,7 UEC
- Lecture de plans et devis pour l'OMBE/0,7 UEC
- Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme/1,3 UEC

RABAIS FONDS

COURS DE CONCENTRATION

Bâtiment

- Droits acquis et régimes de tolérance à l'égard de situations existantes/0,7 UEC
- Initiation au *Code de construction du Québec*/ 0,7 UEC
- Partie 9 du *Code de construction du Québec*/ 1,9 UEC
- Partie 10 du *Code de construction du Québec*/ 0,7 UEC
- Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme/0,7 UEC

Environnement

- Gestion des lacs et des cours d'eau/1,3 UEC
- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22)/1,3 UEC
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP)/0,7 UEC

* Veuillez noter qu'une formation sur le *Cadre réglementaire pour la gestion des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations* sera développée et offerte prochainement. Détails au combeq.qc.ca

COURS COMPLÉMENTAIRES

- Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r. 22 : lecture de plans et demandes de permis/0,7 UEC
- Comment s'y retrouver avec la *Loi sur les architectes*? (webinaire)/0,2 UEC
- Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter/0,7 UEC

RABAIS FONDS

- Gérer son stress au travail (webinaire)/0,2 UEC
- Initiation au Règlement Q-2, r. 22/0,7 UEC

RABAIS FONDS

- Insalubrité des bâtiments - Modules 1 et 2/1,3 UEC
- Le devoir d'information des OMBE et la protection des renseignements personnels
 - Connaissez-vous vos responsabilités? (webinaire)/ 0,2 UEC
- Mystères du lotissement et des avis de motion/0,7 UEC
- Partie 3 du *Code de construction du Québec*/ 1,9 UEC
- Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire (webinaire)/0,2 UEC
- *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* : rappel des règles et modifications récentes au Règlement (webinaire)/0,2 UEC
- Rôle du conciliateur-arbitre/ 0,7 UEC
- Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles/0,6 UEC
- Systèmes de traitement dans le cadre du Règlement Q-2, r. 22/ 0,7 UEC
- Zonage agricole/1,3 UEC

DESCRIPTION DES COURS

COURS DE BASE OBLIGATOIRES

GESTION EFFICACE DES PLAINTES, RECOURS EN CAS DE MANQUEMENTS AUX RÈGLEMENTS ET PRÉPARATION D'UN DOSSIER DEVANT LA COUR

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES / 0,7 UEC

L'officier(-ère) municipal(e) en bâtiment et en environnement (OMBE) peut être appelé(e) à traiter des plaintes sur des manquements aux obligations découlant des règlements municipaux. L'officier(-ère) doit alors considérer les recours pénaux ou civils. Par la suite, il (elle) doit préparer son dossier pour présentation devant le tribunal. Ce cours permettra aux participant(e)s d'approfondir leurs connaissances des règles de l'administration de la preuve devant le tribunal.

LECTURE DE PLANS ET DEVIS POUR L'OMBE

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

Il est recommandé de suivre cette formation avant de faire les cours concernant les parties 3, 9 et 10 du Code de construction du Québec, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.

Ce cours permet aux participant(e)s de se familiariser avec la lecture de plans et devis de petits bâtiments en vue de l'étude de la demande de permis de construire. L'usage, les types et cahiers de plans seront étudiés ainsi que les principaux systèmes de mesure, échelles et symboles. Enfin, la partie sur les devis outillera l'OMBE afin de mieux comprendre ce document donnant des précisions importantes sur la réalisation d'un projet.

RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL DANS L'APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME

RABAIS FONDS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 13 HEURES / 1,3 UEC

La première partie de ce cours permettra de définir l'essentiel des rôles associés à la fonction d'OMBE, ses responsabilités par rapport aux différents règlements et à la délivrance de permis. La seconde partie a pour but de réviser les principes généraux des divers règlements d'urbanisme. Des mises en situation et des exercices rendront cette deuxième partie dynamique et interactive. Ce cours s'adresse aux officier(-ère)s municipaux(-ales) ayant moins de cinq années d'expérience.

COURS DE CONCENTRATION EN BÂTIMENT

DROITS ACQUIS ET RÉGIMES DE TOLÉRANCE À L'ÉGARD DE SITUATIONS EXISTANTES

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC - CONCENTRATION

Cette formation permettra aux participant(e)s de revoir les principes généraux applicables à la notion des droits acquis à l'aide d'exemples tirés de la jurisprudence.

Le (la) formateur(-trice) expliquera les distinctions entre les régimes de droits acquis de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Les participant(e)s se familiariseront avec les dispositions permettant l'encadrement des droits acquis dans la réglementation d'urbanisme (zonage, construction et lotissement).

Enfin, les participant(e)s pourront étudier certains régimes de tolérance à l'égard de situations existantes dans différents règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES /0,7 UEC - CONCENTRATION

Il est recommandé de suivre cette formation avant de faire les cours concernant les parties 3, 9 et 10 du Code de construction du Québec, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.

Ce cours permet aux participant(e)s de se familiariser avec la structure du *Code de construction du Québec*, Chapitre I, Bâtiment, pour développer une méthode rationnelle d'analyse de conformité et de connaître son contenu et sa portée générale.

PARTIE 9 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 19 HEURES/1,9 UEC - CONCENTRATION

Les formations Lecture de plans et devis pour l'OMBE et Initiation au Code de construction du Québec sont fortement recommandées avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.

Ce cours permet aux participant(e)s qui possèdent déjà une bonne connaissance de la structure et de la portée du *Code de construction du Québec* d'acquérir une connaissance approfondie de l'ensemble des exigences de la partie 9 du Chapitre I, Bâtiment et de la partie 10 que la Régie du bâtiment du Québec a modifiée, particulièrement celles relatives aux bâtiments résidentiels pour faciliter aussi bien l'examen des plans que l'inspection de conformité.

PARTIE 10 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC - CONCENTRATION

Les formations Lecture de plans et devis pour l'OMBE et Initiation au Code de construction du Québec sont fortement recommandées avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.

À la suite de cette formation, le (la) participant(e) sera en mesure de connaître le domaine d'application et la structure de la partie 10 du *Code de construction du Québec*. De plus, les exigences visant les petits bâtiments transformés (section 10.9) et les outils pour l'application des exigences des grands bâtiments (sections 10.3 à 10.5) seront abordés.

RÈGLEMENTS À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC - CONCENTRATION

Les participant(e)s pourront, lors de cette formation, approfondir leurs connaissances des règles à suivre en matière de règlement à caractère discrétionnaire. La formation étudiera le comité consultatif d'urbanisme (CCU), les dérogations mineures, le plan d'aménagement d'ensemble et le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le cours comprend une partie magistrale, des exemples concrets de règlements et des exercices pratiques.

COURS DE CONCENTRATION EN ENVIRONNEMENT

GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 13 HEURES/1,3 UEC – CONCENTRATION

Ce cours vise à outiller les officier(-ère)s municipaux(-ales) pour évaluer l'état des plans d'eau, identifier des facteurs qui contribuent à leur détérioration ou à leur amélioration et appliquer rigoureusement les règlements en vigueur afin de s'assurer du suivi de la qualité des lacs et des cours d'eau.

RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)¹

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 13 HEURES/1,3 UEC – CONCENTRATION

La formation Initiation au Règlement Q-2, r. 22 est fortement recommandée avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.

Ce cours fournit des précisions quant à l'interprétation et à l'application de la législation. Des explications détaillées, des exemples concrets et des exercices pratiques vous aideront à mieux comprendre le Règlement.

RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)¹

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	7 HEURES/0,7 UEC – CONCENTRATION
---------------------------	----------------------------------

Les municipalités jouent un rôle déterminant dans l'application du RPEP pour assurer la protection des eaux destinées à la consommation. Les dispositions des articles 11 à 30 du Règlement prescrivent des règles pour l'aménagement de certaines installations de prélèvement d'eau et pour les infrastructures qui peuvent être en contact avec les eaux souterraines, plus particulièrement les systèmes de géothermie. Toutes les municipalités ont l'obligation d'appliquer ces dispositions du règlement.

* Veuillez noter qu'une formation sur le *Cadre réglementaire pour la gestion des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations* sera développée et offerte prochainement. Détails au combeq.qc.ca.

¹ Ce cours est dispensé en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

COURS COMPLÉMENTAIRES

ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R. 22 : LA LECTURE DES PLANS ET LES DEMANDES DE PERMIS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

Cet atelier de perfectionnement s'adresse aux officier(-ère)s municipaux(-ales) qui ont déjà une bonne connaissance du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) et qui désirent en savoir plus sur des éléments précis tels que la lecture de plans et l'article 4.1. Ce cours a été conçu pour s'adapter aux besoins des participant(e)s.

COMMENT S'Y RETROUVER AVEC LA LOI SUR LES ARCHITECTES?

WEBINAIRE 2 HEURES/0,2 UEC

Ce webinaire vous permettra de connaître les objectifs poursuivis par la *Loi sur les architectes* (RLRQ, c. A-21), en savoir davantage sur le contexte et l'historique législatif de cette loi, délimiter le rôle de l'OMBE dans l'application de celle-ci et maîtriser les exceptions qui ne requièrent pas de plan d'architecte.

ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICAT OU ATTESTATIONS : INVENTAIRE DES RÈGLES À RESPECTER

RABAIS FONDS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

Cette formation vous permet de comprendre les responsabilités entourant la délivrance de permis, définir les étapes d'analyse des demandes et appliquer les règles de gestion des demandes.

Le cours aborde les obligations relatives à la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme : qui est responsable, les conditions minimales à la délivrance d'un permis ou d'un certificat, les situations particulières où la délivrance d'un permis ou certificat est assujettie à des conditions supplémentaires et celles qui peuvent influencer le droit au permis ou la nature des travaux. Enfin, une revue des bonnes pratiques en matière d'analyse et de délivrance d'un permis ou d'un certificat et de la jurisprudence sera effectuée.

GÉRER SON STRESS AU TRAVAIL

WEBINAIRE 2 HEURES/0,2 UEC

Les diverses et nombreuses tâches découlant de l'exercice et du rôle de l'officier(-ère) municipal(e) en bâtiment et en environnement (OMBE) peuvent générer du stress. Le volume de travail, la communication, la gestion des relations avec les citoyen(ne)s, les élu(e)s et les autres acteurs du territoire, les lois et règlements à appliquer et les réseaux sociaux sont tous des facteurs qui s'additionnent et qui demandent une bonne gestion du stress. Ce webinaire propose d'explorer les éléments suivants :

- Qu'est-ce qui vous stresse?;
- Un peu de base scientifique;
- Trucs pour gérer le stress et regénérer son énergie;
- La gestion du temps et des priorités;
- Communication et gestion des relations.

INITIATION AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)

RABAIS FONDS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

Cette formation constitue une entrée en matière indispensable à ceux (celles) qui découvrent le Q-2, r. 22. Ce cours préalable leur permettra d'apprivoiser le sujet avant de suivre le cours de 14 heures intitulé *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22).

INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS - MODULES 1 ET 2

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 13 HEURES/1,3 UEC

Grâce à ce cours, démystifiez le contenu des différents règlements municipaux pouvant être adoptés afin de prévenir l'apparition de nuisances et l'insalubrité d'un bâtiment. Découvrez les principaux pouvoirs coercitifs pouvant être entrepris par la municipalité pour éliminer la cause de nuisances ou d'insalubrité et en évaluer le degré de gravité tout en acquérant les outils nécessaires pour effectuer des interventions adéquates et soutenir les citoyen(ne)s dans le processus de prévention.

LE DEVOIR D'INFORMATION DES OMBE ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - CONNAISSEZ-VOUS VOS RESPONSABITÉS?

WEBINAIRE 2 HEURES/0,2 UEC

Dans le cadre de ses fonctions relatives à la délivrance des permis et des certificats, l'officier(-ère) municipal(e) doit veiller à faire respecter le cadre légal applicable. De ce fait, il (elle) est constamment sollicité(e) par les citoyen(ne)s et doit voir à les accompagner et les informer. Mais qu'en est-il de son devoir d'information? Quelles sont les limites de cette obligation?

Ce webinaire vise à présenter un cadre légal pour permettre aux officier(-ère)s municipaux(-ales) de mieux comprendre dans quelle mesure ils (elles) doivent communiquer de l'information aux citoyen(ne)s et quelles sont les limites qu'ils (elles) ne doivent pas franchir. Il sera également question des obligations en matière de protection des renseignements personnels. Divers cas pratiques seront présentés afin d'identifier certaines situations où la responsabilité civile de l'officier(-ère) municipal(e) pourrait être engagée.

MYSTÈRES DU LOTISSEMENT ET DES AVIS DE MOTION

COURS EN CLASSE 7 HEURES/0,7 UEC
VIRTUELLE

Ce cours aborde la question du lotissement et les considérations d'ordre pratique et juridique qu'il faut maîtriser lors de la préparation d'un règlement, de l'application de celui-ci ou du traitement des droits acquis. L'avis de motion sera également abordé. Quelle est son utilité et comment le présenter devant le conseil municipal?

PARTIE 3 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN CLASSE 19 HEURES/1,9 UEC
VIRTUELLE

Les formations Lecture de plans et devis pour l'OMBE et Initiation au Code de construction du Québec sont fortement recommandées avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.

Ce cours permet aux participant(e)s d'approfondir leurs connaissances de la partie 3, plus particulièrement des sections 3.1 à 3.8 du Chapitre I, Bâtiment du *Code de construction du Québec*. Cette formation s'adresse aux participant(e)s qui possèdent déjà une bonne connaissance du *Code national du bâtiment* (CNB) 2015 et qui ont l'occasion de faire l'examen de plans ou l'inspection de bâtiments relevant de la partie 3 du CNB (2015).

PERMIS DÉLIVRÉ SANS DROIT : SOLUTIONS ET RECOURS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE FONCTIONNAIRE

WEBINAIRE 2 HEURES/0,2 UEC

En présence d'un permis délivré alors que les règlements ne le permettaient pas, que peuvent faire la municipalité et le fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme? Plusieurs solutions existent, dépendamment de la situation. Ce webinaire répondra à cette question et bien d'autres en présentant des cas vécus par le (la) formateur(-trice) pour illustrer les avantages et les inconvénients de recourir à l'une ou l'autre des solutions possibles en cas de permis délivré sans droit.

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES : RAPPEL DES RÈGLES ET MODIFICATIONS RÉCENTES AU RÈGLEMENT

WEBINAIRE 2 HEURES/0,2 UEC

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années et dans un souci de réduire les risques de noyade de jeunes enfants, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé, en date du 20 mai 2021, des modifications quant à certaines dispositions du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, dont celles portant sur les droits acquis.

Ce webinaire se veut une synthèse des règles applicables, un survol des décisions rendues par les tribunaux, les nouvelles dispositions du règlement et des cas pratiques afin de bien assimiler la matière.

RÔLE DU CONCILIATEUR-ARBITRE

COURS EN CLASSE 7 HEURES/0,7 UEC
VIRTUELLE

La Loi sur les compétences municipales comporte des dispositions particulières permettant de trouver des voies de règlement à l'occasion de certains conflits de voisinage (clôture de ligne et découvert) ou relatifs à des fossés de drainage. En vertu de ces dispositions, toutes les municipalités du Québec doivent désigner une personne pour agir à titre de conciliateur-arbitre afin de régler des mésententes survenant dans ces domaines.

SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES

COURS EN 6 HEURES/0,6 UEC
CLASSE
VIRTUELLE

Ce cours s'adresse aux officier(-ère)s municipaux(-ales) et à leurs collègues qui doivent gérer des situations et des clientèles difficiles, voire agressives. Il leur permettra d'apprendre à gérer calmement les situations ou les clientèles difficiles ainsi que leurs émotions, afin de pouvoir offrir un service de qualité tout en ne perdant pas leurs énergies à analyser les situations qui paraissent, de prime abord, insolubles et à intervenir de façon adéquate.

SYSTÈMES DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT Q-2, R. 22

COURS EN 7 HEURES/0,7 UEC
CLASSE
VIRTUELLE

La formation a comme objectifs de présenter aux officier(-ère)s municipaux(-ales) les systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) approuvés par le Bureau de normalisation du Québec et de démystifier et mieux reconnaître les nouveautés qui touchent l'application du Règlement Q-2, r. 22. Ce cours permettra aussi d'en connaître davantage sur les champs de polissage, les contrats d'entretien, les rejets dans l'environnement, les systèmes de désinfection et les responsabilités des intervenants.

ZONAGE AGRICOLE

COURS EN 13 HEURES/1,3 UEC
CLASSE
VIRTUELLE

La première partie de la formation, basée sur une présentation magistrale donnée par un avocat, est consacrée à définir le rôle et les responsabilités des différents intervenants et à analyser les types de demandes prévues à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Le cheminement d'une demande, le rôle de l'officier(-ère) municipal(e) et du conseil lors du traitement d'une demande et les droits acquis sont également abordés. La seconde partie illustre la partie théorique à l'aide de cas pratiques.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

ADMISSIBILITÉ POUR OBTENIR LE DIPLÔME ET LE TITRE OMBE

1. Être un(e) employé(e) municipal(e);
2. Être membre de la COMBEQ;
3. Obtenir un minimum de 10 unités d'éducation continue (UEC) tout en respectant les exigences des cours de base et de concentration.

ACCREDITATION SOFEDUC

La formation offerte par la COMBEQ est accréditée par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC).

Cette accréditation permet à la Corporation d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la SOFEDUC. Chaque heure de formation complétée vous donne 0,1 UEC.

RABAIS DE FORMATION

Un rabais sur les frais d'inscription est offert par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) pour certains cours du programme OMBE. Détails au combeq.qc.ca.

INSCRIPTION

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire d'inscription en ligne au combeq.qc.ca.

Votre inscription comprend :

- La documentation complète;
- Une attestation de participation ou de réussite et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC), lorsqu'applicable;
- Les frais administratifs.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La Politique d'annulation et de remboursement se trouve sur la page lors de votre inscription à une formation.

Vous devez en prendre connaissance avant de finaliser votre inscription.

PAIEMENT

Trois modes de paiement s'offrent à vous :

- Par carte de crédit lors de votre inscription;
- Par virement bancaire;
- Par chèque, fait à l'ordre de la FQM, transmis à l'adresse suivante à la réception de la facture :

Fédération québécoise des municipalités
1134, Grande Allée Ouest, RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5

COURS EN FORMULE PRIVÉE

Les formations du diplôme OMBE sont également disponibles en formule privée pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC. Consultez la COMBEQ pour connaître les possibilités et voir comment nos formations peuvent répondre à vos besoins spécifiques.

PROGRAMME OMBE

INFORMATION

formation@combeq.qc.ca

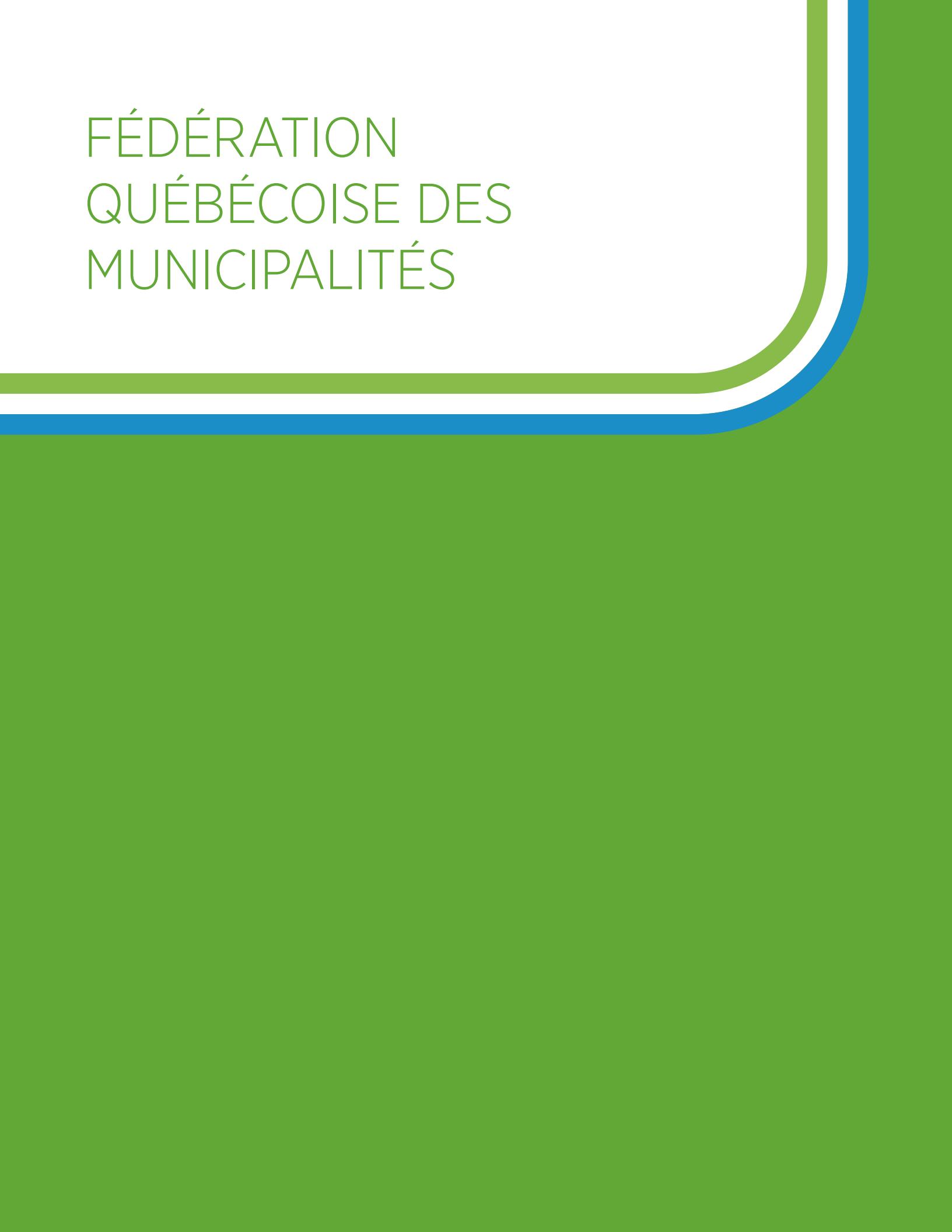


INSCRIPTION

combeq.qc.ca ou
formationmunicipale.com

COMBEQ
CORPORATION
DES OFFICIERS
MUNICIPAUX EN
BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS





MOT DU PRÉSIDENT

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a connu une année riche en projets et en nouveautés. Lors de vos prochaines inscriptions, vous pourrez constater que notre équipe a travaillé très fort, entre autres, au développement d'une toute nouvelle plateforme numérique pour la formation! Plus conviviale, plus intuitive et pensée pour répondre encore mieux à vos besoins, cette refonte marque un tournant dans notre engagement envers l'excellence en formation. Que vous soyez un(e) élu(e) expérimenté(e) ou nouvellement arrivé(e), vous découvrirez une expérience enrichie qui facilite l'accès à nos contenus et qui vous accompagne dans votre développement professionnel.

À compter des élections générales municipales, les élu(e)s municipaux(-ales) du Québec devront suivre un parcours ambitieux comportant deux formations obligatoires, et la FQM s'engage à vous assister et à vous soutenir tout au long de celui-ci. Nos formations reconnues et attestées ont été développées et conçues pour répondre aux critères de compétences, de contenu et de durée exigés par la Commission municipale du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. À cet effet, si vous êtes élu(e) ou réélu(e), vous trouverez une offre flexible et adaptée à votre réalité, dispensée par des formateur(-trice)s reconnu(e)s, et ce, en ligne, en présentiel et en autoapprentissage.

Puisque les élu(e)s jouent un rôle clé dans l'évolution de leur communauté, la formation continue en gestion municipale représente un levier important pour les soutenir dans leur engagement et leur leadership. C'est pourquoi, en 2025-2026, nous vous proposons des contenus actualisés. Par leur offre de formation, la FQM, sa division du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, et ses partenaires - l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - permettent aux administrateur(-trice)s municipaux(-ales) d'approfondir leurs

connaissances afin de répondre aux exigences spécifiques du monde municipal. Les formations offertes sont non seulement adaptées à vos besoins, mais elles abordent également les véritables enjeux auxquels vous faites face quotidiennement.

Pour le plus grand bénéfice de nos communautés réparties sur l'ensemble du territoire québécois, je vous encourage à venir chercher l'appui de l'équipe de la FQM pour vous accompagner dans l'élaboration de votre plan de formation conçu et personnalisé pour les élu(e)s de votre municipalité.

Jacques Demers

Président de la Fédération québécoise des municipalités et du Fonds d'assurance des municipalités du Québec
Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

PARCOURS DE LA PERSONNE NOUVELLEMENT ÉLUE

Élections générales municipales - Les élu(e)s municipaux(-ales) face à de nouvelles obligations en matière de formation

À compter des élections municipales du dimanche 2 novembre 2025, les élu(e)s municipaux(-ales) du Québec devront se conformer à de nouvelles obligations en matière de formation. Deux parcours sont désormais imposés : l'un sur l'éthique et la déontologie, l'autre sur le fonctionnement du système municipal. Ces exigences visent à renforcer les compétences, la transparence et la responsabilité des élu(e)s envers leurs concitoyen(ne)s.

La démocratie municipale québécoise s'apprête à franchir un nouveau cap en matière de professionnalisation de ses élu(e)s; les membres des conseils municipaux devront suivre deux formations obligatoires dans un délai de 6 à 9 mois suivant leur entrée en fonction.

Deux formations, une même exigence : la compétence

Voici comment se distinguent ces deux formations :

1. Une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour laquelle le contenu de même que les critères de compétence et d'expérience sont déterminés et approuvés par la Commission municipale du Québec;
2. Une formation sur le rôle des élu(e)s et le système municipal, encadré par le *Règlement sur la formation des élus municipaux*, édicté le 28 mai 2025, qui doit, de son côté, recevoir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ces formations visent à assurer que chaque élu(e), novice ou expérimenté(e), possède les connaissances nécessaires pour exercer ses fonctions avec intégrité, efficacité et transparence.

Éthique et déontologie : un socle incontournable

La première formation, visant notamment à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, doit être suivie dans les six (6) mois suivant le début du mandat pour les nouveaux élu(e)s, et dans les neuf (9) mois pour ceux et celles qui renouvellent leur mandat. La FQM offrira deux formats adaptés selon le public qu'il cible : une séance d'une durée approximative de 6,5 heures pour les nouveaux élu(e)s et une seconde de 3,5 heures pour les membres de conseil municipaux réélus.

Cette formation est encadrée par des obligations légales : un(e) élu(e)e ayant fait défaut de participer à cette formation dans les délais requis peut se voir suspendre par la Commission municipale du Québec.

Une formation municipale structurée et complète

La seconde formation, imposée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, est tout aussi rigoureuse. Elle couvre un large éventail de sujets essentiels à la gestion municipale et est dictée par le *Règlement sur la formation des élus municipaux* (le Règlement) :

- Le fonctionnement des municipalités locales et régionales (durée minimale de 90 minutes);
- Les relations entre les instances politiques et administratives (durée minimale de 120 minutes);
- La gestion budgétaire, les finances et la fiscalité municipale (durée minimale de 120 minutes);
- L'aménagement du territoire et l'urbanisme (durée minimale de 120 minutes).

Le total de 7,5 heures de formation doit être complété dans les neuf (9) mois suivant l'élection.

INFORMATIONS

Tous ces cours sont disponibles en formule privée. [Cliquez sur ce lien](#) pour faire une demande.

LISTE DES COURS

COURS OBLIGATOIRES - À compter du dimanche 2 novembre 2025 :

- Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)
 - OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ÉLU(E)S**
- Éthique et déontologie en matière municipale
 - OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX(-ELLES) ÉLU(E)S**
- Éthique et déontologie en matière municipale
 - OBLIGATOIRE POUR LES ÉLU(E)S RÉÉLU(E)S**

Une personne réélue peut choisir de suivre la formation destinée aux nouveaux(-elles) élu(e)s. Sa participation à cette formation est reconnue comme répondant à son obligation de formation par la Commission municipale du Québec.

COURS OPTIONNELS

- La présidence du conseil municipal
- La préparation et la participation des élu(e)s aux assemblées du conseil municipal
- Les droits des élu(e)s municipaux(-ales) à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions

DESCRIPTION DES COURS

COURS OBLIGATOIRES

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL ET LE RÔLE D'ÉLU(E)

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ÉLU(E)S

COURS EN CLASSE
VIRTUELLE ET EN
AUTOAPPRENTISSAGE

DURÉE : 7,5 HEURES
PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S
MUNICIPAUX(-ALES)

Cette formation vise à offrir aux élu(e)s municipaux(-ales) une compréhension globale et approfondie de leurs fonctions, de leurs obligations légales et des mécanismes essentiels à une gouvernance locale efficace, éthique et conforme aux lois en vigueur. Elle est structurée autour de quatre grands thèmes :

• Le fonctionnement du conseil municipal

Les élu(e)s sont initié(e)s aux règles encadrant les séances du conseil, notamment par l'obligation d'adopter un règlement de régie interne, aux processus décisionnels, à la transmission de l'information et aux obligations de transparence et de civilité dans les délibérations.

• Les relations entre les instances politiques et administratives

La formation clarifie les rôles respectifs du maire, des conseiller(-ère)s et des principaux fonctionnaires

municipaux, tout en abordant les risques d'ingérence, les bonnes pratiques de collaboration, les mécanismes de prévention des conflits et les rôles des instances de surveillance, comme la Commission municipale du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

• La gestion budgétaire, les finances et la fiscalité municipales

Les élu(e)s apprennent à maîtriser les étapes de préparation et d'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation, de la gestion des dépenses et des contrats, de la provenance des revenus, des outils fiscaux, du rôle d'évaluation foncière et des obligations liées à la reddition de comptes.

• L'aménagement et l'urbanisme

Ce volet permet aux élu(e)s de bien comprendre le régime d'aménagement du territoire au Québec en abordant, notamment, les orientations gouvernementales, les outils de planification territoriale, les règlements d'urbanisme et les mécanismes de consultation publique et d'approbation référendaire en plus de traiter du rôle des comités consultatifs.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLU(E)S

COURS EN CLASSE VIRTUELLE ET EN AUTOAPPRENTISSAGE	DURÉE : 6,5 HEURES PUBLIC CIBLE : NOUVEAUX ÉLU(E)S MUNICIPAUX(-ALES)
---	---

Cette formation obligatoire vise à sensibiliser les nouveaux élu(e)s municipaux(-ales) aux principes et au respect des règles d'éthique et de déontologie qui encadrent leur rôle. Elle permet :

- De comprendre les notions d'éthique, de déontologie et les règles applicables selon la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
- D'adhérer aux valeurs fondamentales telles que l'intégrité, le respect, la loyauté et l'équité;
- D'acquérir les compétences nécessaires pour éviter les conflits d'intérêts, respecter les règles de conduite et utiliser les ressources municipales de façon responsable;
- De distinguer les rôles des élu(e)s, des employé(e)s municipaux(-ales), et de prévenir les situations d'ingérence;
- De connaître le rôle de la Commission municipale du Québec en matière d'enquête et de sanction.

Un atout indéniable pour tous les nouveaux élu(e)s!

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DE CONSEIL RÉÉLU(E)S

COURS EN CLASSE VIRTUELLE ET EN AUTOAPPRENTISSAGE	DURÉE : 3,5 HEURES PUBLIC CIBLE : MEMBRES DE CONSEIL MUNICIPAUX RÉÉLU(E)S
---	--

Cette formation s'adresse aux membres du conseil municipal ayant été réélu(e)s pour un mandat subséquent. Elle vise à actualiser leurs connaissances en matière d'éthique et de déontologie, en tenant compte des évolutions législatives et des enjeux pratiques liés à l'exercice renouvelé de leur fonction.

Une personne réélue peut choisir de suivre la formation destinée aux nouveaux(-elles) élu(e)s. Sa participation à cette formation est reconnue comme répondant à son obligation de formation par la Commission municipale du Québec.

COURS OPTIONNELS

LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 3 HEURES PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S - MAIRE(SE)S ET PRÉFET(-ÈTE)S
---------------------------	--

Cette formation propose une immersion claire et pratique dans les rôles et responsabilités du (de la) président(e) du conseil municipal. Elle permet de mieux comprendre les règles qui encadrent la présidence, les obligations éthiques des élu(e)s, ainsi que les outils pour assurer le bon déroulement des séances. À travers des exemples concrets et des références à l'actualité législative, les participant(e)s découvriront comment favoriser un climat respectueux, ordonné et conforme aux normes municipales. Une formation essentielle pour toute personne appelée à présider ou à encadrer les travaux du conseil.

LA PRÉPARATION ET LA PARTICIPATION DES ÉLU(E)S AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 6 HEURES PUBLIC CIBLE : CONSEILLER(-ÈRE)S ET GESTIONNAIRES
---------------------------	---

Cette séance de formation alternant cours théorique, capsules vidéo et ateliers pratiques vise à permettre aux élu(e)s d'intervenir efficacement lors des séances du conseil municipal.

LES DROITS DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX(-ALES) À LA PRÉSENTATION JURIDIQUE DANS LE CADRE DE POURSUITES INTENTÉES CONTRE EUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

COURS EN CLASSE
VIRTUELLE

DURÉE : 3 HEURES
PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)

Ce cours de formation en ligne permettra aux élu(e)s municipaux(-ales) de prendre connaissance des dispositions du Code municipal du Québec et de la *Loi sur les cités et villes* leur assurant une représentation juridique, aux frais de la municipalité, lorsqu'ils font l'objet de poursuites civiles, pénales ou criminelles découlant de l'exercice de leurs fonctions. Ce régime de protection comporte des avantages évidents pour l'élu(e) qui se voit poursuivi(e) pour des paroles prononcées ou des gestes posés à titre de maire(sse) ou de conseiller(-ère) municipal(e), mais il comporte aussi des dangers que l'élu(e) doit connaître avant de requérir que sa municipalité assume ses honoraires juridiques. À la suite de la participation à ce cours de formation, les élu(e)s municipaux(-ales) pourront bien comprendre tous les enjeux de régime légal de protection contre certaines pertes financières liées à l'exercice des fonctions municipales, et dans l'éventualité où un recours était intenté contre eux, ils (elles) seront en mesure de bien évaluer la situation et de prendre les bonnes décisions à cet égard.

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Depuis le mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) doivent suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Cette formation offre aux membres des CCU toutes les clés nécessaires à la compréhension de leur rôle et de leurs responsabilités, de manière simple, vulgarisée et concrète. Du général au particulier, la formation présente d'abord le cadre légal établissant leur rôle au sein du comité, les règlements discrétionnaires (PIIA, PAE, DM, PPCMOI, etc.) sur lesquels se base l'évaluation qualitative des projets et les différents types de déroulement possible d'une séance.

DESCRIPTION

CCU : MODE D'EMPLOI

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 1,5 HEURE (EN FORMULE PUBLIQUE) ET 3 HEURES (EN FORMULE PRIVÉE)
	PUBLIC CIBLE : MEMBRES DU COMITÉ
	CONSULTATIF D'URBANISME
	VERSION ANGLAISE DISPONIBLE

Au terme de cette formation, les participant(e)s auront appris l'utilité des règlements discrétionnaires, soit leurs fonctions et leur application. Ils (elles) connaîtront également la différence entre un règlement discrétionnaire et un règlement normatif, pour mieux comprendre le cheminement d'une demande et le processus d'analyse des projets. Ils (elles) pourront ainsi saisir concrètement leur rôle ainsi que celui de l'administration publique et du conseil municipal dans l'aménagement de leur territoire.

COMMUNICATION AU TRAVAIL

Une communication efficace est essentielle pour assurer un climat de travail sain, prévenir les conflits et favoriser la collaboration. Dans le milieu municipal, elle permet de renforcer les liens entre les élu(e)s, les employé(e)s et les citoyen(ne)s. La FQM vous propose différentes formations afin de vous aider à maîtriser cet aspect essentiel de votre mandat. Bien communiquer, c'est mieux travailler ensemble.

LISTE DES COURS

- Interactions entre le (la) maire(sse), le conseil municipal et la direction générale en matière de RH
- Communication avec les médias et les citoyen(ne)s
- Relation du travail et gestion des conflits
- Médiation et facilitation
- Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employé(e)s
- Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal

INFORMATIONS

Tous ces cours sont disponibles en formule privée. [Cliquez sur ce lien](#) pour faire une demande.

DESCRIPTION DES COURS

INTERACTIONS ENTRE LE (LA) MAIRE(SSE), LE CONSEIL MUNICIPAL ET LA DIRECTION GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE RH

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 3 HEURES (EN FORMULE PUBLIQUE) ET 3 HEURES (EN FORMULE PRIVÉE) PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S ET GESTIONNAIRES
---------------------------	---

Lors de cette formation, le (la) formateur(-trice) approfondira le rôle des conseiller(-ère)s, du (de la) maire(sse) et de la direction générale dans la gestion des ressources humaines, ainsi que les interrelations entre le rôle de chacun. Elle s'adresse tant aux élu(e)s qu'à la direction générale, et nous recommandons qu'elle soit suivie minimalement par l'équipe maire(sse)-DG de votre organisation. À noter que si vous êtes plusieurs d'une même équipe à suivre la formation, nous devons recevoir une inscription pour chaque participant(e), et ce, même si vous suivez tous la formation à partir d'un même poste de travail.

Cette formation est également offerte en privé pour répondre aux besoins spécifiques de votre organisation. N'attendez pas qu'un conflit surgisse avant de bien comprendre les limites de votre rôle.

COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET LES CITOYEN(NE)S

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 3 HEURES (EN FORMULE PUBLIQUE) ET 3 HEURES (EN FORMULE PRIVÉE) PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S ET GESTIONNAIRES
---------------------------	---

Les élu(e)s et gestionnaires municipaux sont régulièrement appelés à communiquer de l'information à leurs citoyen(ne)s aussi bien qu'aux divers médias. Ce cours vise à mieux outiller les intervenant(e)s afin qu'ils puissent livrer leur message de manière claire et efficace pour qu'il soit bien entendu.

RELATION DU TRAVAIL ET GESTION DES CONFLITS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 6 HEURES (EN FORMULE PUBLIQUE) PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S MUNICIPAUX(-ALES)
---------------------------	---

La prévention des conflits en milieu de travail et les risques légaux en cas d'échec.

Tout ce que vous devez savoir en matière de prévention et de gestion de conflits afin de vous permettre d'accroître votre efficacité en milieu de travail. Les outils de travail efficaces, les styles de gestion, l'angle de négociation et le processus à suivre en cas d'échec seront notamment abordés afin de dénouer ces situations.

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT DANS LE MILIEU MUNICIPAL : LA NÉCESSAIRE PARTICIPATION DES EMPLOYÉ(E)S

COURS EN AUTOAPPRENTISSAGE OU FORMULE PRIVÉE	DURÉE : 30 À 60 MINUTES PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S ET GESTIONNAIRES
--	--

Les employé(e)s ont tous leur rôle à jouer dans le maintien d'un climat de travail sain et la prévention des situations de harcèlement psychologique dans leur milieu de travail.

Cette formation d'une durée approximative de trente (30) minutes a été conçue afin de permettre aux employeurs œuvrant dans le milieu municipal de former leurs employé(e)s sur les notions liées au harcèlement psychologique en milieu de travail.

Elle vise à mieux outiller les employé(e)s afin qu'ils soient à même de comprendre ce qui constitue ou non du harcèlement psychologique et comprendre leur implication quotidienne dans la prévention de celui-ci.

SAVOIR COMPOSER AVEC LA PRÉVENTION ET LA GESTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL

COURS EN AUTOAPPRENTISSAGE OU FORMULE PRIVÉE	DURÉE : 1 H 30 PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S ET GESTIONNAIRES
--	---

Les élu(e)s, la direction générale et les autres gestionnaires municipaux(-ales) ont tous leur rôle à jouer dans la prévention et la gestion des situations de harcèlement psychologique. Cette formation vise à mieux outiller ces intervenant(e)s afin qu'ils puissent comprendre leur rôle, mais également être à même de poser des actions concrètes et efficaces dans la prévention et la gestion du harcèlement psychologique.

MENTORAT

Notre Service de formation offre également des jumelages qui sont dirigés par des élu(e)s expérimenté(e)s. Que ce soit pour du perfectionnement, du développement professionnel ou personnel, du soutien ou pour répondre à des questions, nous pouvons trouver une personne-ressource pour vous accompagner et vous guider dans votre rôle. Deux types de mentorat s'offrent à vous : individuel ou en groupe.

Le mentorat est disponible uniquement sur demande en formule privée. [Cliquez sur ce lien](#) pour faire une demande.

LISTE DES COURS

- Co-développement
- Mentorat privé
- Initiation au mentorat
- Certification ceinture jaune en *Lean Six Sigma*

DESCRIPTION DES COURS

CO-DÉVELOPPEMENT

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 7 SÉANCES DE 90 MINUTES PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S MUNICIPAUX(-ALES)
---------------------------	---

Dans la lignée des communautés de pratique qui remportent depuis plusieurs saisons un vif succès auprès des participant(e)s, la FQM a élaboré pour vous un programme de co-développement. Il s'agit d'une approche de développement professionnel qui place un petit groupe de personnes d'un même domaine d'expertise dans une relation d'entraide et d'échanges. Au terme de ce coaching, s'en trouveront bonifiés vos compétences humaines et de gestion, votre planification stratégique et organisationnelle, votre leadership et plus encore!

MENTORAT PRIVÉ

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 5 HEURES EXTENSIBLES PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S MUNICIPAUX(-ALES)
---------------------------	--

Ce parcours destiné aux élu(e)s vous offre l'opportunité de vous parfaire en collaboration avec un(e) élu(e) municipal(e) expérimenté(e) qui vous accompagnera dans votre cheminement et sera à l'écoute de vos attentes.

L'accompagnement minimal suggéré est de 5 heures; toutefois, une formule différente peut aussi être déterminée.

INITIATION AU MENTORAT

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 6 HEURES PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX(-ALES)
---------------------------	--

Axé sur l'expérimentation, cet atelier vise à initier les élu(e)s municipaux(-ales) au coaching. Les activités pédagogiques permettront de réfléchir à la conscience de soi en situation de coaching, à la nature de la relation entre le (la) coach et la personne mentorée ainsi qu'aux contextes propices au coaching dans le rôle d'élu(e). Au terme de la formation, les participant(e)s repartiront avec de nouvelles techniques à expérimenter ainsi qu'un plan d'action afin de les intégrer dans leur quotidien.

CERTIFICATION CEINTURE JAUNE EN *LEAN SIX SIGMA*

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 15 HEURES PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX(-ALES)
---------------------------	---

Cette formation s'adresse aux élu(e)s et gestionnaires municipaux qui souhaitent maîtriser les outils du *Lean management* et de l'amélioration continue dans leur organisation. L'approche *Lean Six Sigma* offre des outils robustes et une méthodologie structurée qui conduit à la création de valeur dans les services publics.

CONFÉRENCES WEB, CAPSULES VIDÉO ET CAFÉS WEB

Les conférences Web de la FQM sont un moyen simple et accessible d'approfondir vos connaissances sur des sujets pointus et variés. Animées par des expert(e)s, les conférences vous sont présentées dans deux modes conviviaux : en direct, ce qui vous permet de poser vos questions et d'interagir avec le (la) conférencier(-ère), ou encore en rediffusion, pour avoir accès au contenu au moment opportun pour vous.

Les conférences Web de la FQM : un incontournable pour développer vos compétences municipales.

La programmation complète des webinaires en rediffusion est accessible en tout temps sur [notre portail de formation.](#)

CAFÉS WEB

La FQM et l'ensemble des partenaires de la Table sur le développement local et régional sont fiers de vous convier aux Cafés Web sur le développement économique. Présentées par Desjardins, Fonds de solidarité FTQ, Fonds locaux de solidarité FTQ et le Réseau des SADC et CAE, ces courtes conférences Web permettent aux intervenant(e)s en développement économique de bénéficier gratuitement de l'expertise de différents spécialistes afin de se tenir à jour dans leur domaine d'activités et de se soumettre à des pistes de réflexion pour améliorer l'efficacité de leur travail.

Se déroulant tout au long de l'année sur la conviviale plage horaire du café matinal, ces Cafés Web se veulent des rendez-vous des plus instructifs! La programmation complète est accessible sur le [site Web de la FQM.](#)

À la suite de votre inscription sans frais, le lien d'accès vous sera envoyé le jour même du Café Web.

Vous pouvez consulter les rediffusions de nos derniers Cafés Web offerts en partenariat en suivant [ce lien.](#)

LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

ACCÉDEZ AU SITE WEB

3 MODULES EN LIGNE

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM), offre une formation sur la gestion des actifs adaptée aux municipalités du Québec. Cette formation de trois modules, animés par des spécialistes en la matière, s'adresse aux personnes qui désirent s'informer et se développer en matière de gestion des actifs afin de faire évoluer les pratiques de leur organisation dans ce domaine.

Les 3 modules de formation en ligne sur la gestion des actifs sont gratuits et réalisables à distance et permettent aux apprenant(e)s d'obtenir une certification.

MODULE 1 POURQUOI SE PRÉOCCUPER DE LA GESTION DE SES ACTIFS MUNICIPAUX?

AUTOAPPRENTISSAGE ÉLU(E)S ET GESTIONNAIRES EN LIGNE

Ce premier module de formation en ligne et interactive se veut une introduction à la gestion des actifs municipaux. Elle présente les principes clés de la gestion des actifs municipaux et favorise l'adoption d'une pensée à la fois stratégique, tactique et opérationnelle afin d'implanter ces principes avec les actions requises par la gestion des actifs municipaux.

MODULE 2 LES ÉTAPES DU CYCLE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

AUTOAPPRENTISSAGE ÉLU(E)S ET GESTIONNAIRES EN LIGNE

Cette deuxième partie du parcours d'apprentissage sur la gestion des actifs municipaux fait vivre le cycle complet de la gestion des actifs en six modules d'activités interactives enrichies par des documents à télécharger et à conserver afin de soutenir sa propre démarche au sein de sa municipalité.

MODULE 3 LES INCONTOURNABLES POUR ASSURER LE SUCCÈS DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

AUTOAPPRENTISSAGE ÉLU(E)S ET GESTIONNAIRES EN LIGNE

Cette troisième et dernière partie du parcours d'apprentissage sur la gestion des actifs municipaux nous prépare au passage à l'action et à cheminer dans l'échelle de maturité de la gestion des actifs en insistant sur des thèmes majeurs qui ont été brièvement abordés dans les deux premières parties.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

LA FQM : UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT RECONNUS

Puisque la Fédération québécoise des municipalités est reconnue par Emploi et Développement social Canada ainsi que par Revenu Québec comme un établissement d'enseignement, les particuliers peuvent avoir droit à un crédit d'impôt pour les frais de scolarité payés. Pour recevoir votre reçu, veuillez adresser votre demande par courriel à competences@fqm.ca avant le 31 décembre de l'année en cours.

ACCRÉDITATION SOFEDUC

Les séances de formation offertes par la FQM et la COMBEQ sont accréditées par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC). Cette accréditation permet à la Fédération d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la SOFEDUC. Chaque heure de formation complétée vous donne 0,1 UEC.

ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) et la FQM ont signé une entente actant la reconnaissance des cours de la FQM dans le parcours de formation continue obligatoire des membres de l'OUQ.

LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les activités de formation de la FQM sont reconnues en vertu de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D -7.1) conformément aux conditions prévues à l'article 5.

COURS EN FORMULE PRIVÉE

Tous les cours offerts dans le Répertoire de formation de la FQM sont disponibles en formule privée, à distance ou en présentiel, pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC. Vous choisissez le cours, le lieu et la date et nous organisons le tout pour vous! Remplissez le [formulaire](#) de demande de cours privé.

INSCRIPTION

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site de la [**Formation municipale**](#).

Votre inscription comprend :

- La documentation complète;
- Une attestation de participation ou de réussite et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC), lorsqu'applicable;
- Les frais administratifs.

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation et de remboursement se trouve sur la page d'inscription lorsque vous choisissez une formation sur notre portail.

Vous devez en prendre connaissance avant de finaliser votre inscription. Pour toute question supplémentaire, veuillez communiquer avec nous à competences@fqm.ca.

PAIEMENT

Trois modes de paiement s'offrent à vous :

- Par virement bancaire;
- Par carte de crédit lors de votre inscription sur le portail de la [**Formation municipale**](#);
- Par chèque, fait à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités, transmis à l'adresse suivante à la réception de la facture :

Fédération québécoise des municipalités
1134, Grande Allée Ouest, RC 01 Québec (Québec)
G1S 1E5



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

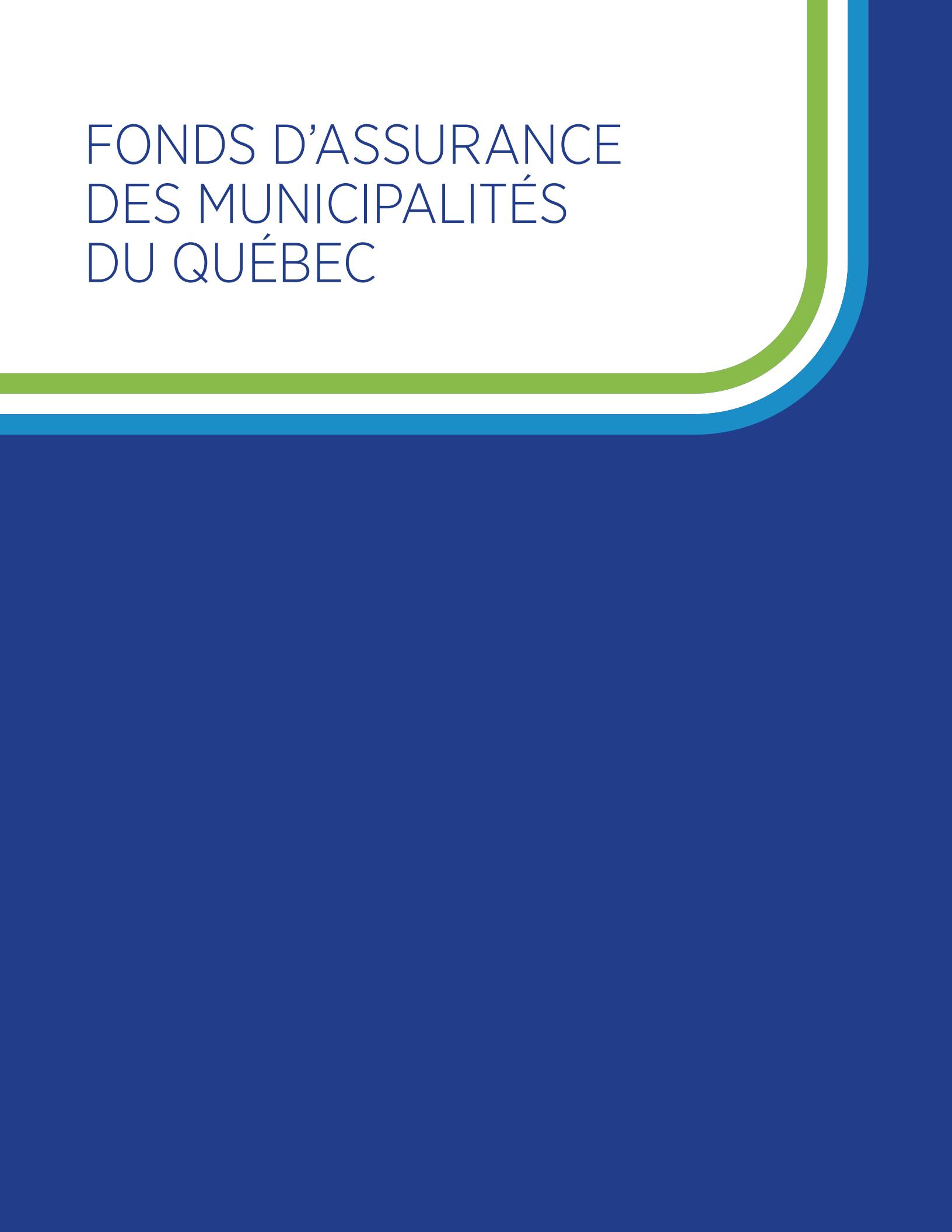
INFORMATION

competences@fqm.ca
1 866 951-3343

INSCRIPTION

formationmunicipale.com

FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC



LISTE DES COURS

COURS OPTIONNELS

- Les enjeux liés aux réseaux d'aqueduc
- La gestion des eaux pluviales et sanitaires
- L'importance du schéma de couverture de risque en sécurité incendie

DESCRIPTION DES COURS

COURS OPTIONNELS

LES ENJEUX LIÉS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 2 HEURES / 0,2 UEC PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S, DIRECTEUR(-TRICE)S GÉNÉRAUX(-ALES), PROFESSIONNEL(LE)S ET PERSONNEL TECHNIQUE DES MUNICIPALITÉS ET MRC MEMBRES
----------------------------------	--

M^e William Bourgault, avocat au Service des affaires litigieuses, Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds)
M^e Véronique Gendron, avocate et directrice du Service des affaires litigieuses, Fonds

Destinée aux acteur(-trice)s municipaux(-ales), cette formation vise à clarifier les obligations légales en matière de réseaux d'aqueduc. Elle explore le cadre légal et les risques de poursuites liés à la gestion des infrastructures d'eau potable, ainsi que les décisions jurisprudentielles marquantes. Les participant(e)s apprendront à identifier les situations à risque, à renforcer leurs pratiques de gestion et à mettre en place des mesures préventives pour réduire leur exposition juridique.

Date : 17 mars, 10 h à 12 h

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET SANITAIRES

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 2 HEURES / 0,2 UEC PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S, DIRECTEUR(-TRICE)S GÉNÉRAUX(-ALES), PROFESSIONNEL(LE)S ET PERSONNEL TECHNIQUE DES MUNICIPALITÉS ET MRC MEMBRES
----------------------------------	--

M^e Sophie Brodeur, avocate au Service des affaires litigieuses, Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds)
M^e Véronique Gendron, avocate et directrice du Service des affaires litigieuses, Fonds

Cette formation offre une compréhension claire des responsabilités municipales liées à la gestion des eaux pluviales, qu'il s'agisse des eaux de surface ou celles acheminées dans les réseaux d'égout. Elle explore les obligations légales, les risques de poursuites, ainsi que les outils et stratégies permettant d'anticiper les enjeux juridiques et d'optimiser la planification.

Date : 12 mars, de 10 h à 12 h

L'IMPORTANCE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE

COURS EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE : 2 HEURES / 0,2 UEC PUBLIC CIBLE : ÉLU(E)S ET DIRECTEUR(-TRICE)S GÉNÉRAUX(-ALES) DES MUNICIPALITÉS ET MRC MEMBRES
----------------------------------	---

M^e Véronique Gendron, avocate et directrice du Service des affaires litigieuses, Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds)
M^e Alex Landry-Simard, avocat au Service des affaires litigieuses, Fonds

Cette formation présentera une analyse du cadre légal relatif à la sécurité incendie, notamment l'importance du schéma de couverture de risque incendie, les règles liées à l'adoption de celui-ci et les poursuites et les réclamations liées à ce domaine.

Date : 14 avril, de 10 h à 12 h

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

INFORMATION ET INSCRIPTION

Obtenez tous les détails en visitant
le fondsfqm.ca.

DES QUESTIONS?

Communiquez avec nous :
fonds@fqm.ca
1 866 662-0661

Fonds

d'assurance
des municipalités
du Québec

7100, boulevard Jean-Talon Est, bureau 805
Montréal (Québec) H1M 3S3
514 722-1402
Sans frais 1 866 662-0661

INFORMATION

fonds@fqm.ca
1 866 662-0661

INSCRIPTION

fondsfqm.ca/evenements



400, boul. Jean-Lesage
Hall Est, bureau 535
Québec (Québec) G1K 8W1
418 647-4518
formation@admq.qc.ca
admq.qc.ca



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
1134, Grande Allée Ouest, bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
1 866 951-3343
competences@fqm.ca
fqm.ca



30 ans
365, rue Normand
Place Normand, bureau 260
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1T6
450 348-7178
combeq@combeq.qc.ca
combeq.qc.ca

RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE **2025-2026**